



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFECTURE DE NANCY
SOUS-PRÉFECTURE DE LUNEVILLE**

**DOCUMENT D'OBJECTIFS
DU SITE N° FR 4100192**

VALLEE ALLUVIALE DE LA VEZOUZE

susceptible d'être intégré
au
RESEAU NATURA 2000

Octobre 2003

DOCUMENT D'OBJECTIFS

DU SITE N° FR 4100192

VALLEE ALLUVIALE DE LA VEZOUZE

susceptible d'être intégré
au
RESEAU NATURA 2000

Comité de Pilotage :

Présidence :	Monsieur le Sous-Préfet de Lunéville
Représentants de l'Etat :	DIREN Lorraine DDAF Agence de l'Eau Rhin-Meuse Service de Navigation du Nord-Est
Représentants des collectivités locales :	Un représentant du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle Un représentant de la Communauté de Communes du Lunévillois Un représentant de la Communauté de Communes de la Vezouze Un représentant de la commune de Jolivet Un représentant de la commune de Chanteheux Un représentant de la commune de Croismare Un représentant de la commune de Marainviller Un représentant de la commune de Thiébauménil Un représentant de la commune de Manonviller Un représentant de la commune de Bénaménil Un représentant de la commune de Domjevin Un représentant de la commune de Fréménil Un représentant de la commune de Blémerey Un représentant de la commune de Saint Martin Un représentant de la commune de Herbéviller Un représentant de la commune de Domèvre/Vezouze
Représentant des associations :	Un représentant du Conservatoire des Sites Lorrains Un représentant de la Ligue de Protection des Oiseaux Un représentant de la Chambre d'Agriculture Un représentant de la F.D.S.E.A Un représentant de la C.P.E.P.E.S.C

Opérateur Local : *Communauté de Communes de la Vezouze
15 rue de la Voise – BP 8
54450 BLAMONT*

AD2 Assurer une veille administrative de la cohérence des différentes politiques d'aménagement du territoire	45
FA1 Informer et sensibiliser le public à l'intérêt et à la conservation des prairies alluviales	45
V OUTILS DE MISE ŒUVRE DU PROGRAMME	47
V A. Cahiers des charges type des mesures contractuelles de gestion du site de la Vallée alluviale de la Vezouze	47
V A 1. Mesure 1 : gestion extensive des prairies remarquables du site	47
V A 2. Mesure 2 : gestion des prairies d'intérêt entomologique.....	48
V B. Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats: méthodologie.....	49
CONCLUSION	53
BIBLIOGRAPHIE	54
ANNEXES	55

Sommaire

Le Document d'Objectifs	5
L'élaboration de ce Document d'Objectifs.....	6
I L'INVENTAIRE ET L'ANALYSE BIOLOGIQUE	7
I A. La présentation du site	7
I A 1. La localisation du site	7
I A 2. Le réseau hydrographique.....	7
I A 3. Climat.....	8
I A 4. Le contexte géologique et pédologique	8
I A 5. Origine des prairies humides (rôle, fonction...)	8
I B. L'inventaire et la description biologique du site	9
I B 1. La situation biogéographique du site	9
I B 2. Les habitats naturels	10
I B 3. Les espèces intéressantes – leurs exigences écologiques.....	17
I B 4. Les espaces naturels remarquables : ZNIEFF et les Espaces Naturels Sensibles	24
II L'ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE DU SITE.....	26
II A. L'inventaire et la description des activités humaines	26
II A 1. Les catégories d'acteurs et leurs intérêts respectifs	28
II B. Les interventions publiques et les programmes collectifs	29
II B 1. Le projet de mise à 2x2 voies de la R.N.4	29
II B 2. Les opérations de remembrement.....	30
II B 3. Le Schéma de Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux.....	30
II B 4. Le Plan de paysage de la Communauté de Communes de la Vezouze.....	30
II B 5. La politique agricole via les CTE collectifs	31
III LES PROPOSITIONS DE GESTION	34
III A. La hiérarchisation des enjeux patrimoniaux.....	34
III A 1. La hiérarchisation de la valeur patrimoniale.....	34
III A 2. L'urgence des mesures à prendre	35
III B. Les principaux objectifs de gestion.....	35
III B 1. L'état optimal du site – l'objectif de gestion.....	36
III B 2. Le maintien des habitats d'intérêt communautaire	36
III B 3. La conservation des espèces d'intérêt européen.....	38
III B 4. Dispositifs existants : les contrats Natura 2000	41
III B 5. Propositions d'extension de la zone Natura 2000 « Vallée alluviale de la Vezouze »	41
IV LE PROGRAMME D'ACTIONS	42
GH1 Gestion extensive des prairies (cf. cahier des charges : gestion extensive de prairies remarquables).....	42
GH2 Gestion des parcelles à Azuré (cf. cahier des charges : gestion de prairies d'intérêt entomologique).....	42
GH3 Maîtrise d'usage des parcelles à Azuré (selon opportunité).....	43
GH4 Maîtrise d'usage si possible de parcelles (selon opportunités)	43
SE1 Améliorer la connaissance scientifique du site	43
SE2 Suivi écologique de la gestion des habitats de l'ensemble du site de la Vallée alluviale de la Vezouze	44
SE3 Suivi écologique des populations à Azuré de la Sanguisorbe et Azuré de paluds.....	44
AD1 Contractualisation de mesures agrienvironnementales par les exploitants agricoles	44

Le Document d'Objectifs

Pour commencer à mettre en œuvre la directive Habitats, la France a choisi une démarche originale, qui va au-delà des prescriptions de cette directive : pour chaque site susceptible d'intégrer le futur réseau (site proposé comme Site d'Intérêt Communautaire), elle présentera un plan de gestion ou « Document d'Objectifs ». La réalisation de ce document est réglementée par le décret du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et la circulaire ministérielle n°162/DNP/MAP/DERF/DEPSE du 03 mai 2002. Cette démarche anticipe les actions qui devront être menées pour gérer les habitats et les espèces d'intérêt européen après la désignation des Zones Spéciales de Conservation.

Ce document contient essentiellement :

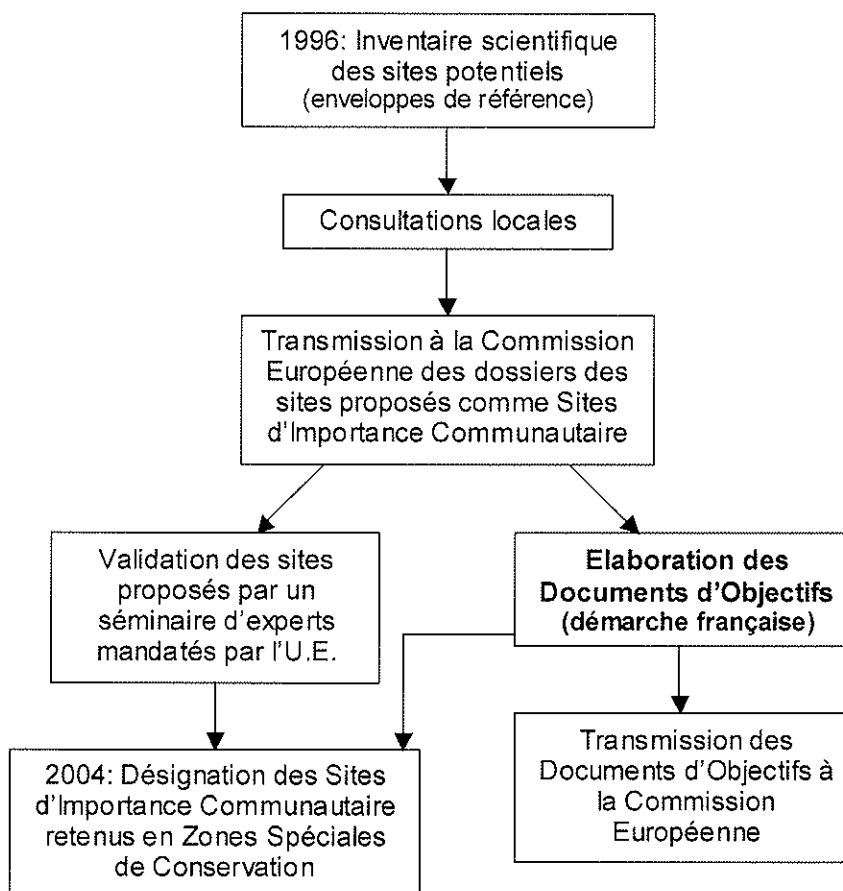
- l'état de conservation de l'habitat proposé et une description des activités pratiquées ;
- les enjeux de conservation, les menaces éventuelles et les enjeux socio-économiques et culturels ;
- les objectifs de conservation et le zonage éventuel ;
- les mesures de conservation proposées ;
- l'évaluation du coût des actions envisagées.

L'élaboration de ce Document d'Objectifs fait une large part à la concertation locale : un comité de pilotage regroupant, sous l'autorité du Préfet (ou de son représentant), la plupart des acteurs concernés par la gestion du site (propriétaires, exploitants, usagers...) ou de leurs représentants, assistés par un Opérateur Local, valide son contenu.

Le Document d'Objectifs, une fois approuvé par le Préfet, sera suivi par des contrats éventuels signés entre le Préfet et les différents acteurs sur le site. Il favorise la mise en cohérence des politiques publiques sur le site et propose, le cas échéant, la mise en place de mesures de gestion. La circulaire n°162/DNP/MAP/DERF/DEPSE du 03 mai 2002 définit les modalités réglementaires, administratives et financières. Priorité est donnée aux contrats ; la contrainte réglementaire sera l'exception.

Le Document d'Objectifs accompagnera l'acte de désignation officielle des sites en Zones Spéciales de Conservation, faisant ainsi foi des mesures envisagées localement pour le maintien ou le rétablissement des habitats dans un état de conservation favorable.

La place du Document d'Objectifs dans le programme Natura 2000 (d'après VALENTIN-SMITH & al., 1998)



L'élaboration de ce Document d'Objectifs

L'élaboration de ce document d'objectifs s'est faite en respectant le protocole suivant :

Choix de l'Opérateur local, la Communauté de Communes de la Vezouze.

Installation du Comité de Pilotage.

Constitution d'un Atelier technique incluant, en plus des membres du Comité de Pilotage, les principaux exploitants agricoles, invités individuellement.

Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu : pour les réunions du Comité de Pilotage par la sous-préfecture de Lunéville et pour les Ateliers techniques par l'Opérateur local.

Le Document d'Objectifs est rédigé d'après les propositions présentées et validées lors des réunions de l'Atelier technique et validées par le Comité de pilotage.

I L'INVENTAIRE ET L'ANALYSE BIOLOGIQUE

I A. La présentation du site

I A 1. La localisation du site

Le site Natura 2000 de la Vallée alluviale de la Vezouze (n° FR4100192) est situé au Sud-Est du département de la Meurthe-et-Moselle. Il s'étend sur 13 communes de Jolivet à Domèvre-sur-Vezouze.

Deux structures intercommunales sont concernées par le site Natura 2000. D'amont en aval, on trouve la Communauté de Communes de la Vezouze (6 communes concernées) et la Communauté de Communes du Lunévillois (7 communes concernées).

La surface SIG est de 1444 ha (calcul informatique de référence).

La zone d'étude est un peu plus large que le périmètre désigné et couvre 1562 ha (Annexe n° 1).

Commune	Surface cadastrale estimée (ha)
Jolivet	74 ha
Chanteheux	73 ha
Croismare	158 ha
Marainviller	220 ha
Thiébauménil	88 ha
Manonviller	85 ha
Bénaménil	142 ha
Domjevin	219 ha
Fréménil	56 ha
Blémerey	33 ha
Saint Martin	125 ha
Herbéviller	186 ha
Domèvre-sur-Vezouze	103 ha
Total :	1562 ha

La Vallée alluviale de la Vezouze est composée principalement de prairies humides où s'intercalent des zones de cultures, de friches et des zones arborescentes (peupliers, ripisylves, haies).

I A 2. Le réseau hydrographique

Du Donon divergent plusieurs réseaux hydrographiques, dont l'un d'eux constitue le bassin de la Vezouze qui apporte ses eaux à la Meurthe, en aval de Lunéville. La Vezouze est issue de la confluence de deux ruisseaux (le ruisseau de Châtillon et le ruisseau du Val), tous deux prenant leur source dans les Vosges gréseuses (entre 500 et 600 mètres d'altitude).

La Vezouze traverse d'abord les grès du Bundsandstein, au fond d'une vallée étroite qui s'élargit dans les marnes du Trias. Jusqu'à Domèvre-sur-Vezouze, le tracé du cours d'eau est relativement rectiligne. Au-delà, de Domèvre-sur-Vezouze, la Vezouze divague librement sur une plaine alluviale. Son parcours total, orienté sensiblement Sud-Est/Nord-Ouest, est long d'une cinquantaine de kilomètres.

I A 3. Climat

La Vallée de la Vezouze est soumise à un climat de type océanique avec une tendance continentale. Les types de temps perturbés d'origine maritime dominant en toutes saisons, mais leur instabilité fondamentale entraîne une grande variabilité des conditions thermiques et pluviométriques au cours d'une même saison, d'une saison à l'autre et d'une année à l'autre.

Les variations inter-saisonnières et inter-annuelles des températures et des précipitations constituent l'essentiel de l'explication des types de bilan particuliers saisonniers ou annuels de l'écoulement. On est ainsi amené à distinguer des années à forte ou faible pluviosité ainsi qu'à pluviosité moyenne, des saisons froides et chaudes à excédent ou à déficits pluviométriques marqués.

I A 4. Le contexte géologique et pédologique

Le contexte géologique général de la zone d'étude a été appréhendé à partir des cartes géologiques au 1/50000ème (feuilles de Lunéville et Parroy), B.R.G.M.

Les différentes couches affleurantes localement sont les suivantes (de la plus récente à la plus ancienne) :

- les alluvions modernes : formées de sables, de graviers et galets de granulométrie très ouverte, dont l'épandage dessine le replat structural caractéristique de la plaine d'inondation. Leur épaisseur est toujours inférieur à 10 m,
- les alluvions anciennes
- le Keuper inférieur : constitué de marnes versicolores
- le Muschelkalk supérieur calcaire

La vallée alluviale de la Vezouze est tapissée d'alluvions récents. Les alluvionnements sont d'origine mixte mais sont essentiellement sableux ou sablo-argileux (plus de 50% de sable et moins de 10% d'argile), avec apparition par endroit de poches plus argileuses (colluvions argileuses en bordure de vallée par exemple).

Ces caractéristiques pédologiques en font des sols généralement filtrants, bien aérés, propices à la dégradation de la matière organique. Localement les poches argileuses contribuent à freiner le drainage naturel des terrains et de ce fait rendent limitantes les conditions de croissance des plantes.

La Carte départementale des Terres Agricoles (DDAF) classe les sols de la Vallée de la Vezouze (classe 5 E) comme des sols profonds à très profonds, de texture argileuse à limono-argileuse. Ils sont fortement hydromorphes et présentent une tendance à l'engorgement en hiver et au printemps. Le pH est neutre à alcalin. Ces sols offrent une faible aptitude pour les cultures de céréales ; leur propriété physico-chimiques sont faibles.

I A 5. Origine des prairies humides (rôle, fonction...)

Les plaines alluviales constituent des milieux remarquables, tant par les fonctions écologiques qu'elles assurent que par la valeur du patrimoine biologique qu'elles abritent.

La plupart des forêts alluviales européennes ont été déboisées depuis des périodes souvent anciennes et remplacées par des herbages, considérés comme des « greniers à foin »

par les agriculteurs, notamment en période de sécheresse. C'est l'agriculture qui a principalement façonné le paysage de prairies ouvertes que nous connaissons encore actuellement.

Sur l'ensemble du site de la Vallée alluviale de la Vezouze, l'activité agricole s'est adaptée à la nature des terrains, à leur inondabilité et aux contraintes naturelles qui y sont liées. Cela explique que l'on trouve majoritairement de l'élevage en vallée pour valoriser les prairies.

La plaine alluviale de la Vezouze joue un rôle fondamental dans la régulation des inondations. Les prairies inondables forment d'importants champs d'expansion des crues pour le cours d'eau de plaine et participent ainsi à la régulation des écoulements fluviaux. En se dispersant à travers de vastes prairies, l'onde de crue perd de sa vitesse et de sa puissance. Cet écrêtement naturel permet de diminuer les risques d'inondation pour les implantations humaines situées en aval.

Pendant ces périodes de crues, les prairies permettent aussi la réalimentation des nappes phréatiques et le soutien des étiages par relargage différé des eaux retenues.

Les prairies permettent aussi de réduire de manière très significative les transferts de polluants. La végétation herbacée intervient en assimilant, et donc en immobilisant pendant des temps plus ou moins longs, une partie des nutriments comme l'azote ou le phosphore. La fauche ou le pâturage par des animaux domestiques permet alors la mobilisation et l'exportation de ces nutriments en dehors du cycle de l'eau.

I B. L'inventaire et la description biologique du site

Le site de la Vallée alluviale de la Vezouze a été retenu dans le cadre du futur réseau Natura 2000 car il présente des habitats et des espèces d'intérêt européen.

I B 1. La situation biogéographique du site

Le site appartient au domaine continental ou « région continentale » au sens de Natura 2000. La carte ci-dessous précise les limites de la région continentale dans l'Union européenne. Il faut noter que les limites de régions, franches à l'échelle de cette carte, ne le sont pas sur le terrain : il existe entre les différentes régions une zone de transition.

Régions biogéographiques dans l'Union Européenne

(extrait d'Environment Newsletter - lettre d'information de la DG XI, n° 1, 1^{er} mai 1996)



I B 2. Les habitats naturels

I B 2 a. Les habitats recensés

♦ Les habitats d'intérêt européen

Le site comporte trois habitats d'intérêt européen cités en annexe I de la directive Habitats. Les pages suivantes présentent chacun d'eux sous forme d'une « fiche-habitat », élaboré d'après le Manuel d'interprétation des Habitats de l'Union Européenne (version EUR 15-1997).

Chaque habitat est identifié par deux codes :

- le code « CORINE », indiqué dans les annexes de la directive Habitats, qui reprend les nomenclatures scientifiques des habitats de l'Union Européenne « CORINE Biotope Manual ».
- le code « Natura 2000 », parfois abrégé en « N2000 », qui n'est disponible que pour les habitats d'intérêt européen ; ce code est utilisé dans le formulaire de description des sites proposés comme Sites d'Importance Communautaire.

♦ Les habitats associés

Les autres habitats que l'on peut rencontrer dans le lit majeur de la vallée de la Vezouze :

- les friches, notamment celles à Reine des prés
- les ripisylves

♦ L'identification des habitats

La végétation des prairies est déterminée prioritairement par le niveau hydrique, lui-même lié étroitement à la microtopographie de la plaine alluviale. Ainsi dans les zones les plus basses, se trouvent les prairies les plus humides et dans les secteurs les plus hauts, les prairies les plus sèches.

Pour identifier les trois groupements prairiaux principaux du site de la Vallée alluviale de la Vezouze, il convient d'utiliser une clé de détermination qui permet d'identifier rapidement le groupement hydrique.

Clé d'identification des groupements végétaux prairiaux présents sur le site de la Vallée alluviale de la Vezouze

Descriptif

- Si présence de *Carex vulpina*, *Alopecurus geniculatus*, *Carex disticha*, *Oenanthe fistulosa*, *Phalaris arundinacea*, *Iris pseudacorus*

Avec absence de *Cynosurus cristatus*, *Rumex acetosa*, *Trifolium pratense*, *Heracleum sphondylium*, *Lathyrus pratensis*, *Crepis biennis*, *Leucanthemum vulgare* → **Prairie hygrophile à Oenanthe fistuleuse**

- Si présence de *Colchicum autumnale*, *Galium verum*, *Galium mollugo*, *Achillea millefolium*, *Sanguisorba minor*, *Knautia arvensis*, *Trapogon pratensis* → **Prairie mésophile à Colchique** (habitat d'intérêt communautaire)

- Sinon → **Prairie méso-hygrophile à Séneçon aquatique**

I B 2 b. La cartographie des habitats

La cartographie des habitats présents (Annexe n° 2) sur le site permet de délimiter les secteurs de grand intérêt patrimonial, d'évaluer leur état de conservation, de comprendre et de visualiser les grandes tendances de la dynamique végétale.

La cartographie de la végétation de l'ensemble du périmètre a été réalisée en 2000 par C. JAGER et S. MULLER du laboratoire de Phytoécologie de Metz (voir bibliographie).

En 1995 et 1996 (JAGER, 1996) une étude phytosociologique a permis d'identifier les habitats prairiaux de la vallée alluviale de la Vezouze avec les cours d'eau voisins (la Meurthe et la Mortagne) car ces trois rivières appartiennent au même bassin versant et présentent les mêmes caractéristiques biogéographiques.

Les autres habitats ont été identifiés suite à une étude menée en 1999 (JAGER & MULLER, 1999).

La méthodologie utilisée dans le cadre de l'étude des habitats du lit majeur de la vallée alluviale de la Vezouze a suivi un cheminement en trois phases distinctes :

- **l'identification des habitats** présents sur la base de la directive Habitats (EUR 15, 1997) et des différents travaux antérieurs (phase bibliographique). Les habitats qui ne font pas partie de la directive ont été caractérisés par leur code CORINE Biotopes afin d'en permettre une meilleure caractérisation ;
- **l'analyse de la composition floristique des groupements végétaux** : mise en évidence des espèces d'intérêt communautaire ainsi que des espèces remarquables d'intérêt patrimonial (phase bibliographique et terrain) ;
- **cartographie des habitats et des espèces** sur la base des photographies aériennes (pour partie de la zone Natura 2000) au 1/5000 et sur la base cadastrale dans le cas de la zone atelier (secteur de Domjevin).

Liste des habitats cartographiés et recouvrement des différents habitats

Les pourcentages de recouvrement des différents habitats ont été estimés visuellement à partir des cartes habitats.

Habitat cartographié (en gras habitat d'intérêt communautaire)	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Surface (estimée)
Prairies hygrophiles à Oenanthe fistuleuse	non défini	37.21	133 ha 8.5 %
Prairies méso-hygrophiles à Sèneçon aquatique	non défini	37.21	797 ha 51 %
Prairies mésophiles à Colchique d'automne	6510	38.22	156 ha 10 %
Végétation flottante à Renoncules	3260	24.4 et 24.12	Seulement au niveau des ponts (très ponctuel)
Ripisylves	non défini	44.1	Seulement le long du cours d'eau sous une forme linéaire (soit 18.2 km de ripisylve)
Mégaphorbiaies	6430	37.7	86 ha 5.5 %
Caricaie	non défini	53.2	390 ha 25 %
Roselière	non défini	53.1	
Plantations (peupliers et autres)	non défini	83.3	
Cultures	non défini	82	
Total			1562 ha
			100 %

● **Prairies maigres de fauche de basse altitude**
(Arrhenatherion)

Numérotation :

Natura 2000 n° 6510 – Corine n° 38.22 – habitat non prioritaire

Description – commentaire :

Cet habitat correspond à des prairies de fauches planitiaires généralement peu à assez fertilisées riches en espèces (groupement végétal : Arrhenatherion)

Cet habitat occupe une faible superficie (10 %) sur le site de la Vallée alluviale de la Vezouze, il se retrouve sur les points les plus élevés ou en limite du lit majeur. Les graminées y sont très nombreuses.

Exploitées de manière extensive, ces prairies sont riches en espèces à fleurs ; elles ne sont pas fauchées avant la floraison des graminées, une ou parfois deux fois par an.

Si l'exploitation devient intensive, avec un important apport d'engrais, on assiste à un important appauvrissement en espèces du cortège floristique ainsi qu'à une banalisation de la flore prairiale.

Ces prairies qui occupent les zones les plus élevées, donc les plus sèches sont de ce fait les plus en danger dans le système alluvial de la Vezouze. En effet, leur sol est rapidement ressuyé en cas d'inondation du fait de leur position topographique ce qui les expose, plus que les autres groupements végétaux, à l'intensification des pratiques agricoles par épandage d'intrants ou encore par augmentation de la fréquence des fauches et par des fauches de plus en plus précoces. De plus elles offrent des conditions d'accès et de travail au sol facilement valorisables pour le retournement en culture comme le maïs.

Espèces guides :

Nom latin	Nom français	Famille
<i>Colchicum autumnale</i>	Colchique d'automne	Liliacées
<i>Festuca pratensis</i>	Fétuque des prés	Poacées

Modalités de gestion conservatoire :

Ces prairies ne doivent pas être soumises à un pâturage stricte sans quoi elles risquent d'évoluer vers un groupement mésophile de pâture. Elle tolère une faible fertilisation (< 30 unités de N/ha/an au maximum). L'idéal est de réaliser la fauche qu'après le 30 juin, voire le 15 juillet (avifaune).

● **Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin**

Numérotation :

Natura 2000 n° 6430 - Corine n° 37.7 – habitat non prioritaire

Description – commentaire :

Cet habitat correspond à des bordures herbacées hautes, nitrophiles et humides le long des cours d'eau et en bordure des forêts (groupement végétal *Filipendulion*). Il colonise les prairies de fauches humides ainsi que les pâtures après une interruption plus ou moins longue des pratiques agricoles.

Dans la Vallée alluviale de la Vezouze, cet habitat est très ponctuel. Il est dominé par la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*).

Espèce guide :

Nom latin	Nom français	Famille
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés	Rosacées

Modalités de gestion conservatoire :

A l'échelle d'une vallée, il est recommandé de caractériser les différents milieux, de faire un zonage (mégaphorbiaies, prairies, forêts...) et de maintenir la mosaïque avec ces différents éléments paysagers.

Ces mégaphorbiaies naturelles sont des stades transitoires qui évoluent vers la forêt et il est donc souvent illusoire de vouloir maintenir l'habitat en l'état.

● **Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitiaires**

Numérotation :

Natura 2000 n° 3260 - Corine n° 24.41 et 24.12 – habitat non prioritaire

Description – commentaire :

Cet habitat correspond à des cours d'eau planitiaires avec végétation de plantes aquatiques flottantes ou submergées (groupements végétaux *Ranunculion fluitantis*, *Callitricho-Batrachion*) ou de bryophytes aquatiques.

Cet habitat se décline en 6 habitats élémentaires définis sur les critères suivants que sont : la géologie, pente et origine des sources, minéralisation des eaux, régime hydrologique et donc dépôts sédimentaires, importance relative du cours d'eau, trophie des eaux.

Dans la vallée alluviale de la Vezouze, trois types ont été rencontrés en dehors de la zone d'étude à savoir en aval de Domèvre-sur-Vezouze et en amont de Lunéville.

- 1) **Rivières à renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes acidoclines à neutroclines**
- 2) **Rivières eutrophes à hypertrophes d'aval neutres à basiques dominées par des Renoncules et des potamots**
- 3) **Ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basiques.**

Cet habitat n' a pas été observé dans le lit mineur en dehors des ponts. En effet, la Vezouze est un cours d'eau profond, ce qui conditionne directement l'installation d'espèces macrophytiques et de mousses ; ceci peut donc expliquer la faible diversité végétale en dehors des ponts. D'autres facteurs peuvent expliquer la faible richesse spécifique, c'est le cas de l'ensablement, de la présence de limons en grande quantité ou encore de la turbidité.

Modalités de gestion conservatoire :

Pour conserver ces habitats communautaires à Renoncules flottantes, il convient de limiter les rejets éventuels dans le lit mineur de la Vezouze et de limiter les pollutions agricoles à l'échelle du bassin versant, puisque le cours d'eau intègre les modifications de l'ensemble du bassin versant.

Les préconisations de gestion pour l'habitat flottant à Renoncules sont les suivantes :

- veiller à une gestion qualitative et quantitative de l'eau ;
- éviter l'érosion des berges ;
- restaurer les berges et les stabiliser localement ;
- assurer un débit minimal pour restaurer le courant nécessaire à des communautés rhéophiles ;
- assurer un éclaircissement minimal

I B 2 c. Les indicateurs de l'état de conservation des habitats d'intérêt européen

Tout habitat naturel voit son état varié, soit naturellement, par la dynamique naturelle de la végétation ou l'impact de la faune sauvage, soit par l'action directe ou indirecte de l'homme. L'état d'un habitat d'intérêt européen est défini par des indicateurs pour caractériser son état de conservation. Pour chaque indicateur, on fixe le seuil à partir duquel l'état de conservation n'est plus acceptable pour considérer que l'habitat est dans un état de conservation favorable (Annexe n° 3).

Pour traduire l'état de conservation des habitats, il convient de définir des critères purement anthropiques. Ces critères correspondent principalement aux pratiques agricoles et à l'utilisation des sols, la Vallée alluviale de la Vezouze étant une vallée à vocation herbagère.

Cependant, il apparaît difficile d'estimer directement cet état de conservation si bien qu'une approche « état de dégradation » est ainsi développée afin d'estimer indirectement l'état de conservation des habitats. Cet état de dégradation doit tenir compte des facteurs anthropiques qui ont pour conséquences directes une altération de la qualité biologique des habitats.

Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Arrhenatherion*)

Trois niveaux de conservation des habitats peuvent être identifiés en zone prairiale ; ainsi les prairies maigres de basse altitude relevant de l'*Arrhenatherion*, peuvent être déclinées de la manière suivante en fonction de leur état de conservation :

- **Les habitats bien conservés** qui sont des prairies qui présentent une richesse floristique élevée accueillant des cortèges d'espèces floristiques caractéristiques d'une agriculture extensive (flore oligotrophe) ;

- **Les habitats appauvris ou moyennement conservés** qui sont des prairies fertilisées à plus faible richesse floristique qui n'accueillent peu ou pas d'espèces floristiques à caractère méso-oligotrophe. Ces milieux sont à améliorer par le biais d'une gestion conservatoire adaptée qui passe par une extensification des pratiques agricoles ;

- **Les habitats dégradés ou détruits** par la mise en culture, la plantation de peupliers, ... qui représentent des milieux à restaurer. Cette restauration passe par une remise en herbe à partir d'un semis prairial ou par le retour vers une forêt alluviale par plantation d'espèces indigènes.

Les mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

Cette formation végétale est dominée par une seule espèce dominante (recouvrant plus de 80 % de la strate herbacée) et les espèces présentes sont des espèces ponctuelles qui peuvent encore subsister dans de tels habitats mais qui sont, à terme, vouées à disparaître.

L'état de conservation des mégaphorbiaies ne peut être estimé en terme d'espèces indicatrices. Il convient de considérer que l'homogénéité du couvert de Reine des prés ainsi que l'absence de perturbation anthropique (décharge, parties fauchées, pâtures, ...) conditionne un état de conservation favorable (ou bon état de conservation) alors que toute intervention d'origine humaine induit une altération du tapis de Reine des prés et donc la dégradation de cet habitat (état de conservation moyen). Une destruction de cette communauté végétale (par la fauche ou

le pâturage) place par ailleurs cet habitat dans un stade dégradé ou détruit dans un mauvais état de conservation.

La végétation flottante de Renoncles des rivières submontagnardes et planitiaires

La végétation rencontrée dans le lit mineur se localise essentiellement au niveau des ponts et présente une version altérée de l'habitat à Renoncles de rivières submontagnardes et planitiaires car la végétation ne se localise qu'au niveau des ponts (quasi- absence au niveau du lit mineur en lui-même) et il manque beaucoup d'espèces caractéristiques de l'habitat typique.

I B 3. Les espèces intéressantes – leurs exigences écologiques

I B 3 a. Espèces d'intérêt européen

♦ Les papillons

Une étude menée par le Conservatoire des Sites Lorrains (C.S.L., 2001) sur 10 vallées en région Lorraine a permis d'observer deux espèces d'intérêt européen (Annexe n°5) sur le site de la Vallée alluviale de la Vezouze : il s'agit de deux papillons, l'Azuré des paluds et l'Azuré de la Sanguisorbe, décrites sous forme de « fiche-espèce » à la page suivante. Ces deux espèces sont inféodées aux zones humides.

♦ Les chiroptères

En marge du site de la Vallée alluviale de la Vezouze est localisé le Fort de Manonviller. Cet ancien fort militaire abandonné avec de nombreuses salles souterraines et de galeries bétonnées constitue un site d'hivernage exceptionnel pour un nombre de chauves-souris. En effet ce site abrite en hiver des espèces très rares et menacées d'extinction de chauves-souris comme la Barbastelle et le Petit Rhinolophe.

La proximité immédiate avec le site de la Vallée alluviale de la Vezouze a conduit François SCHWAAB de la C.P.E.P.E.S.C. Lorraine (Commission Permanente d'Etude et de Protection des Eaux du Sous-sol et des Cavernes) a mené un inventaire sur la zone de la Vallée alluviale de la Vezouze.

Une prospection des ponts de la Vezouze courant Mai 2001, a permis de recenser huit espèces de chauves-souris. L'ensemble des espèces observées sur le site est listé en Annexe n° 6.

Parmi celles-ci, une espèce figure à l'annexe II de la directive Habitats et toutes se retrouvent dans l'annexe IV de cette directive. Il s'agit de la Barbastelle (*Barbastella barbastellus*), décrite sous forme d'une « fiche-espèce » à la page suivante. L'annexe II fixe les espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. L'annexe IV fixe la liste des espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.

● L'Azuré des paluds

Noms scientifiques :

Maculinea nausithous

Position taxinomique :

LEPIDOPTERES (Papillons), famille des LYCAENIDES

Aire de répartition :

Eurasiatique

Description – commentaire :

Maculinea nausithous est une espèce des étages collinéens et montagnards, s'observant en France jusqu'à 900 m. Elle fréquente des prairies humides ou des bas-marais alcalin. En altitude, l'espèce se développe dans des petites dépressions humides avec peu de pieds de Sanguisorbe. L'espèce est capable de subsister sur de petites surfaces (moins d'un hectare). L'Azuré de paluds s'observe également en bordure de mégaphorbiaies, au niveau des talus humides et sur les bords des fossés peu fauchés.

En France, l'espèce est présente dans le nord-est (Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté et nord de la région Rhône-Alpes).

Cette espèce est protégée en France. Elle est inscrite sur la liste rouge des espèces animales menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Maculinea nausithous est une espèce d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte (convention de Berne du 19 septembre 1979, directive 92/43/CEE dite « Habitats » du Conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992).

Les espèces du genre *Maculinea* ont un cycle biologique très particulier. La chenille doit impérativement passer une partie de sa vie dans une fourmière et la disparition de la fourmi-hôte entraîne celle du papillon.

Modalités de gestion conservatoire :

Pour les prairies de fauche, il faut préconiser la première fauche un mois avant le début de la période de vol des adultes ; en laissant une marge non fauchée en bordure de parcelle. La deuxième fauche doit être réaliser tardivement.

Pour les prairies mixtes, il faut instaurer un régime de fauche favorable couplé à un pâturage extensif. Concernant les parcelles exclusivement pâturées, il faut mettre en place un pâturage très extensif.

● L'Azuré de la Sanguisorbe

(Source : CSL, 2001)

Lepidoptera, Lycaenidea, Polyommatainae

Nom scientifique : *Maculinea teleius*

1. Généralités

LAFRANCHIS (2000) indique que *M. teleius* fréquente les milieux ouverts humides (prairies riveraines, marécages et tourbières en plaine et à faible altitude) où pousse *Sanguisorba officinalis* L.

Comme les quatre autres espèces de *Maculinea* (*alcon* Denis & Schiff., *arion* L., *nausithous* Brgstr., *rebeli* Hirsch.), *M. teleius* est myrmécophile : outre à sa plante hôte (*Sanguisorba officinalis* L.), il est également inféodé à une espèce de fourmi rouge, *Myrmica scabrinodis*.

1.1. Description

Envergure : 16-20 mm

Ailes : Dimorphisme sexuel prononcé

Face dorsale d'un bleu clair brillant à bordure marginale sombre, avec une série de taches noires post discales et une tache noire discoïdale.

Face ventrale d'un gris pâle avec les ocelles noirs plutôt petits.

1.2. Répartition

LAFRANCHIS (2000) indique que l'espèce est très localisée mais assez abondante de l'Ouest de la France au Japon. En France, il indique que l'espèce est en régression dans le Sud-Ouest et que sa présence est à confirmer dans quelques stations de Lorraine.

PIERRAT (pers.comm.) indique une donnée à Etival-Clairefontaine, Cité vosgienne (88). Des recherches complémentaires sur ces données sont en cours.

1.3. Statut de protection

Maculinea teleius Brgstr. Figure sur les listes de la :

- Directive Habitats 9243CEE du 21 mai 1992, Annexe II et IV.
- Convention de Berne du 19 septembre 1979, Annexe II
- Arrêté du 22 juillet 1993, fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national
- Listes rouges européennes (KOOMEN & HELSDINGEN 1996).

2. Cycle biologique

2.1. Imago

2.1.1. Fleurs visitées

L'Azuré de la Sanguisorbe, tout comme *Maculinea nausithous* Brgstr. Est inféodé à *Sanguisorba officinalis* : les femelles pondent uniquement dans les inflorescences de cette plante.

THOMAS (1984) indique que *M. teleius* semble préférer être posé sur *Vicia cracca* (90%) contre 10% pour *S. officinalis*. J'ai observé en fait surtout *M. teleius* sur *Lythrum salicaria*.

(suite) ● L'Azuré de la Sanguisorbe

(Source : CSL, 2001)

2.1.2. Période de vol

La période de vol s'étale de fin juin à début août en une seule génération (LAFRANCHIS 2000).

2.1.3. Ponte

Les œufs sont déposés un par un dans les inflorescences de Sanguisorbe, de préférence sur les jeunes inflorescences latérales (LAFRANCHIS, 2000).

GREFF, BRAUD & ROZIER (1998) indiquent que le stade phénologique de la plante est important puisque les jeunes inflorescences sont aptes à recevoir les pontes *M. teleius* pendant 5 à 7 jours.

FIGURNY et al. (1998) indiquent que *M. teleius* pond sur de jeunes inflorescences avec une grande proportion de fleurs encore non développées, proches du sol et de petites tailles.

L'éclosion a lieu au bout de 10 à 12 jours (LAFRANCHIS 2000). Le cycle biologique de *M. teleius* semble être identique à celui de *M. nausithous*, à ceci près que la fourmi hôte est *Myrmica scabrinodis* (LAFRANCHIS, 2000).

3. Menaces

La principale menace qui pèse sur *M. teleius* est identique à celle de *M. nausithous* et généralisable selon MUNGUIRA (1997) et LHONORE (1998), à toutes les espèces du genre *Maculinea* : la modification ou la disparition des habitats.

La diminution voire la disparition des populations de *Maculinea* provient de la régression (voir de la disparition) de l'un des deux ou même des deux hôtes.

Les principales menaces pour ces espèces sont

- d'une part la modification (même minime) de leurs habitats souvent par modification des pratiques agricoles dans les prairies humides (soit assèchement en vue d'un changement d'activité soit abandon des pratiques et donc fermeture des milieux, soit enrésinement),
- d'autre part l'isolement génétique consécutif à l'insularité des colonies qui induit et accélère la dérive conduisant progressivement à l'extinction.

Cycle de vie comparé des papillons *Maculinea nausithous* et *Maculinea teleius*

MORAND A., MAJCHRZAK Y., MANNEVILLE O. & BEFFY J.-L.,
1994 – *Ecologie* 25 (1) : 9-18

Directive Habitats – Site de la Vallée alluviale de la Vézouze
Document d'Objectifs – Opérateur Communauté de Communes de la Vézouze

printemps et
été

Maculinea nausithous
sur inflorescence bien
développées et portées par de
longues tiges.

Maculinea teleius
sur petites inflorescences
latérales aux boutons floraux
encore non épanouis
de *Sanguisorba officinalis*

Automne
et hiver

Myrmica rubra

CHRYSLIDE dans les
chambres les plus élevées de la
fourmilière

10 mois

les chenilles vont se nourrir des
œufs et larves des fourmis

Myrmica scabrinodis

Avant la fin
de l'été

été

ŒUFS

4 – 10 jours selon la
température

CHENILLES

les chenilles se nourrissent des
anthères, ovaires et graines

2 – 3
semaines

les chenilles
tombent au sol

FOURMIS

une fourmi trouve la
chenille et la ramène à
son nid

● La Barbastelle

Noms scientifiques :

Barbastella barbastellus

Position taxinomique :

CHIROPTERES, famille des VESPERTILIONIDES

Description :

La Barbastelle est une chauve-souris sombre, de taille moyenne.

Envergure : 24.5-28 cm ; poids, 6-15 g.

La face noirâtre, est caractéristique, avec un museau court et des oreilles très larges, dont les bords internes se rejoignent sur le front. La bouche est étroite et la mâchoire faible.

Le pelage est noirâtre, l'extrémité des poils est dorée ou argentée sur le dos.

Les femelles sont plus grandes que les mâles.

Avec une charge alaire de 2.17 kg/m² pour les mâles, et 2.35 kg/m² pour les femelles, la Barbastelle fait partie des espèces au vol manœuvrable (capable d'évoluer en milieu encombré de végétation).

Aire de répartition :

La Barbastelle est présente dans une grande partie de l'Europe, du Portugal au Caucase, et du sud de la Suède à la Grèce, mais aussi au Maroc et dans les Iles Canaries.

En France, elle est rencontrée dans la plupart des départements, mais semble très rare en bordure méditerranéenne sauf en Corse où elle semble bien présente localement.

Statuts de l'espèce :

- Directive Habitats (JOCE du 22.07.1992) : annexes II et IV
- Convention de Bonn (JO du 30.10.1990) : annexe II
- Convention de Berne (JO du 28.08.1990 et 20.08.1196) : annexe II
- Protection nationale (arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993)

Caractères biologiques :

Reproduction

Les femelles peuvent atteindre leur maturité sexuelle au cours de leur première année.

La période d'accouplement débute dès l'émancipation des jeunes, en août, et peut s'étendre jusqu'en mars, même si la majorité des femelles sont fécondées avant la léthargie hivernale.

Les colonies de mise bas comptent le plus souvent 5 à 20 femelles, changeant de gîte au moindre dérangement.

Les jeunes (un par femelle, parfois deux en Europe du Nord) naissent généralement dans la seconde décade de juin.

(suite) ● La Barbastelle

Activité

L'espèce est généralement solitaire durant la léthargie hivernale (seulement 5 cas connus en France de gîtes accueillant plusieurs dizaines à centaines d'individus). Pour de nombreux auteurs, l'espèce est peu frileuse et ne fréquente généralement constatée que dans les sites souterrains seulement par grand froid.

Les déplacements semblent faibles, les populations apparaissant fragmentées en sous-groupes exploitant une aire restreinte (en période estivale, 300 à 700 m autour du gîte nocturne en Suisse par exemple). Quelques déplacements importants (145 km à 290 km) ont cependant observés en Autriche, Hongrie, Allemagne et République Tchèque.

Régime alimentaire

Il est un des plus spécialisés chez les chiroptères d'Europe. Les microlépidoptères (envergure 30 mm) représentent toujours une part prépondérante (99 à 100 % d'occurrence, 73 à 100 % du volume). Au sein de ce vaste groupe, les espèces dont la consommation a été observée ou s'avère potentielle appartiennent aux familles suivantes :

- arctiidés du genre *Eilema*, dont les chenilles se nourrissent de lichens ou de feuilles sèches (chêne et hêtre),
- pyralidés du genre *Catopria*, *Scoparia*, lié aux mousses des arbres ; genre *Dyotria*, lié aux cônes d'épicéa et de pins),
- noctuidés du genre *Orthosia*, lié aux arbres à feuilles caduques).

Les proies secondaires les plus notées sont les trichoptères, les diptères nématocères et les névroptères.

Description – commentaire :

Barbastella barbastellus est une espèce spécialisée, quant aux habitats fréquentés. Ses exigences, associés à une adaptabilité faible face aux modifications de son environnement, rendent l'espèce très fragile. En France, on la rencontre du niveau de la mer (Charente-maritime) jusqu'à 2035 m dans les Alpes-Maritimes. L'espèce chasse préférentiellement en lisière (bordure ou canopée) ou le long des couloirs forestiers (allées en sous-bois), d'un vol rapide et direct, en allées et venues de grande amplitude.

En léthargie hivernale, l'espèce généralement solitaire, occupe des sites très variés : tunnels désaffectés, grottes, fissures de roches, arbre creux, carrières souterraines... Les gîtes utilisés pour la mise bas sont principalement des bâtiments agricoles (exemple des linteaux en bois de portes de grange) ou des cavités dans les troncs ou les branches de vieux arbres.

Cette espèce est menacée d'extinction en Picardie et en Ile-de-France, elle est rarissime en Alsace. Ailleurs sur le territoire, elle n'est notée que sur un nombre faible de sites, à raison de 1 à 5 individus/site en général. Hormis 5 sites hivernaux accueillant régulièrement entre 100 à 900 individus ; dans de nombreux départements, aucune colonie de mise bas n'est connue.

I B 3 b. Les espèces végétales remarquables présentes sur le site

Les espèces végétales remarquables ont été cartographiées (Annexe n° 7).

Les espèces remarquables sont soit des espèces protégées, soit en limite d'aire de répartition ou des espèces rares ou en voie de raréfaction sur un territoire donné. Deux types d'espèces remarquables ont ainsi pu être identifiés sur la zone appréhendée : les espèces oligotrophes et les espèces abyssales.

Nom latin	Famille	Nom français
Espèces oligotrophes		
<i>Achillea ptarmica</i>	Astéracées	Achillée sternutatoire
<i>Inula salicina</i>	Astéracées	Inule à feuilles de saule
<i>Oenanthe fistulosa</i>	Apiacées	Oenanthe fistuleuse
<i>Ranunculus flammula</i>	Ranunculacées	Renoncule flamette
<i>Serratula tinctoria</i>	Astéracées	Serratule des teinturiers
<i>Stachys officinalis</i>	Lamiacées	Bétoine
<i>Succisa pratensis</i>	Dipsacacées	Succise des prés
Espèces abyssales		
<i>Alchemilla xanthochlora</i>	Rosacées	Alchémille vert-jaunâtre
<i>Sanguisorba officinalis</i>	Rosacées	La Grande sanguisorbe

I B 3 c. L'avifaune présente sur le site

Bien qu'aucun inventaire systématique n'ait été réalisé sur le site, une synthèse des données (de 1996 à 2001) menée par la Ligue de Protection des Oiseaux (D. BIZET & Y. LE SCOUARNEC, 2001) a permis de dresser un état des lieux de l'avifaune.

Cette synthèse est fondée sur les connaissances bibliographiques (parues depuis 1995), les recherches dans la base de données de la LPO Lorraine et la consultation des ornithologues ayant une bonne connaissance du secteur (Annexe n° 8).

I B 4. Les espaces naturels remarquables : ZNIEFF et les Espaces Naturels Sensibles

Une partie du site Natura 2000 est inscrite à l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles de Meurthe-et-Moselle.

Le Département vise à protéger les sites qui offrent des intérêts écologiques différents et qui sont représentatifs du patrimoine départemental. Concernant la Vallée alluviale de la Vezouze, il s'agit d'un ensemble de prairies comprises dans la plaine alluviale située sur les communes de Marainviller, Croismare, Chanteheux et Jolivet d'une superficie de 267 ha (Annexe n° 9).

Il est important de rappeler que le fort de Manonviller et la forêt et étang de Parroy sont deux sites inclus dans le site Natura 2000 (FR4100192) de la Vallée alluviale de la Vezouze. Les organismes responsables de la gestion de ces sites sont respectivement le Conservatoire des sites Lorrains et l'Office National des Forêts.

Ces deux sites ont été globalisés au sein du même périmètre avec la Vallée alluviale de la Vezouze. Ils constituent ensemble le site Natura 2000 (FR4100192) qui a été proposé au réseau Natura 2000.

D'autre part non loin du périmètre de la zone Natura 2000 de la Vallée alluviale de la Vezouze a été classée une Z.N.I.E.F.F. de type I (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique qui délimite un secteur d'intérêt biologique remarquable) dite de « la Xatelle ». Cet ensemble d'intérêt régional d'une superficie de 6 ha est situé sur les communes de Chanteheux et Croismare (Annexe n° 9).

Ce secteur est décrit comme une prairie humide non amendée en transition vers la lande oligotrophe mésophile et présentant des éléments de la prairie mésoxérophile des sables siliceux sur les levés. Il est caractérisé par un biotope d'un grand intérêt à composition floristique comptant des espèces rares en Lorraine méridionale et des espèces en voie de raréfaction dans toute la Lorraine.

II L'ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE DU SITE

II A. L'inventaire et la description des activités humaines

L'agriculture est le secteur d'activité le plus important sur le site. En effet la somme des prairies et des cultures formant la surface agricole utile (SAU) représente environ 80 % de la superficie totale du site.

Par ailleurs, cette SAU comprend majoritairement des prairies (70 %), le reste étant cultivés en maïs et dans une moindre mesure en céréales.

Enfin les 1.5 % de friches constatés sur le site sont très ponctuelles. Dans la plupart des cas, il s'agit de prairies mésophiles à Colchique d'automne dont l'entretien par la fauche a cessé, ce qui fait évoluer le tapis herbacé vers une friche sèche à hautes herbes. Dans d'autres cas, les parcelles résultent probablement de la recolonisation d'anciennes cultures.

Occupation du sol en 2000 sur le site de la Vallée alluviale de la Vezouze

	Vallée alluviale de la Vezouze	
	ha	%
Prairies alluviales	1094	70
Cultures	141	9
Plantations	164	10.5
Friches	23	1.5
Mégaphorbiaies et roselières	86	5.5
Linéaires	23	1.5
Zones non identifiés	31	2
Total	1562	100

♦ Les pratiques agricoles et les modes d'utilisation des prairies

Il y a encore une quarantaine d'années, le mode agro-pastoral des prairies inondables était fondé sur un mode de gestion collectif : après la récolte du foin qui débutait vers la mi-juin le bétail était mené sur les pâtures communales. Tous les éleveurs faisaient alors paître leurs troupeaux sur ces vastes espaces prairiaux dépourvus de clôture. La superficie disponible était conséquente, l'intensité du pâturage faible.

Ces pratiques ont pris fin avec la mise en place de la politique agricole commune et la rationalisation du parcellaire par le biais des remembrements. Progressivement, des chemins d'accès ont été créés, les parcelles clôturées et les interventions agricoles individualisées par exploitation.

Les principales évolutions qui ont pu être notées, sont l'augmentation des surfaces pâturées et la diminution des surfaces fauchées, le fractionnement des dates de fauche par rapport à une avancée progressive par « front de fauche », et globalement un avancement des dates de fauche au moins dans les secteurs qui s'y prêtent.

Aujourd'hui, on distingue globalement trois modes de gestion des prairies inondables :

- les prairies uniquement fauchées,
- les prairies fauchées puis pâturées dont ensilage/enrubannage,
- les prairies uniquement pâturées.

- les prairies uniquement fauchées

La pratique de la fauche exclusive est peu courante mais concerne surtout des parcelles de petite taille, éloignées du siège de l'exploitation. Une seule coupe est réalisée pour le foin. Les secondes coupes sont exceptionnelles.

- les prairies fauchées puis pâturées

C'est le mode d'utilisation majoritaire des prairies, tous types d'exploitation confondus. La date de fauche varie bien sûr en fonction de l'année climatique mais la tendance est à l'avancement de façon à obtenir une bonne repousse pour le pâturage trois semaines à un mois après la fauche. La fertilisation est d'autant plus forte que la fauche est hâtive.

- les prairies uniquement pâturées

Dates de mise à l'herbe : de fin mars à début mai

Dates de retrait : de septembre à début décembre

C'est avant tout l'état d'humidité des parcelles qui conditionne la date de mise à l'herbe. Le chargement est bien sûr très variable suivant les saisons.

♦ Les enjeux agricoles

Sur le site Natura 2000, l'agriculture concerne plus de quarante exploitations agricoles. Les enjeux agricoles y sont donc importants.

Pour les exploitations à dominante grande culture, les prairies inondables ne présentent en elles-mêmes qu'un faible intérêt. Elles ne sont parfois maintenues dans la SAU de l'exploitation que parce qu'elles font partie d'un lot de parcelles loué à un propriétaire. Elles commencent à présenter un intérêt agricole direct lorsqu'il y a réellement un atelier élevage sur l'exploitation.

Pour les exploitations d'élevage même si elles sont d'une utilisation plus difficile et d'une rentabilité moindre que les parcelles de terrain non inondables, ces prairies sont souvent essentielles pour le maintien et le développement des exploitations ou des ateliers.

Une certaine fragilité de l'activité agricole en Vallée alluviale de la Vezouze est à noter due aux crises répétées que vivent les secteurs de l'élevage.

Les types d'exploitations dont les pratiques semblent correspondre le mieux aux besoins des espèces à protéger sont soit des exploitations pour lesquelles la prairie inondable ne présente pas ou peu d'intérêt direct, soit les petites structures d'élevage allaitant, systèmes difficilement reproductibles ou transmissibles.

Ces constats posent donc la question de l'avenir de l'agriculture dans la Vallée alluviale de la Vezouze, question d'autant plus importante que, outre les enjeux purement socio-économiques, l'intérêt écologique des prairies et du site en général est étroitement dépendant de la présence d'une activité agricole et de l'évolution des pratiques.

II A 1. Les catégories d'acteurs et leurs intérêts respectifs

Les catégories recensées d'acteurs concernés par le site sont :

- les propriétaires,
- les usagers non propriétaires,
- les administrations

II A 1 a. Les propriétaires – la structure du foncier

Les propriétaires fonciers et les locataires constituent la catégorie d'acteurs concernés en premier lieu.

♦ La structure du foncier

La structure, par commune, est résumée dans le tableau ci-dessous.

Structure du foncier sur les communes du site

Commune	Surface totale (ha)	Nombre de parcelles cadastrales	Surface moyenne des parcelles (ha)
Jolivet	74.2025	157	0.4726
Chanteheux	72.7413	141	0.5158
Croismare	158.4328	112	1.4145
Marainviller	220.4873	160	1.3780
Thiébauménil	87.7814	113	0.7768
Manonviller	84.6069	143	0.5916
Bénaménil	142.1965	303	0.4692
Domjevin	219.097	249	0.8799
Fréménil	55.5653	97	0.5728
Blémerey	33.0815	21	1.5753
Saint Martin	125.4379	279	0.4495
Herbéviller	186.4894	264	0.7063
Domèvre/Vezouze	102.9964	57	1.8069
Total	1563.1162	2096	0.7457

II A 1 b. Les autres usagers

Des promeneurs et pêcheurs sont occasionnellement présents sur le site.

Ces usagers doivent souhaiter pour la plupart un maintien de l'environnement dans un état permettant la pratique de leur activité. Ils n'ont aucun impact sur la conservation des habitats et espèces d'intérêt européen, conservation qui ne se heurte pas à leurs intérêts, dans la mesure où une certaine diversité paysagère est respectée (îlots boisés, haies...).

◆ Le Syndicat intercommunal d'entretien de la Vezouze

Le Syndicat intercommunal d'entretien de la Vezouze en liaison avec le service gestionnaire D.D.A.F. (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) a pour objet l'étude et la définition des différents types d'entretien nécessaire ou souhaitable touchant le cours d'eau.

Concernant les interventions sur la Vezouze, il est à noter que des travaux hydrauliques ont été réalisés début des années 80 (en 1983) sur la Vezouze par le Syndicat Intercommunal d'entretien de la Vezouze. La nature des travaux portait sur le recalibrage, l'uniformisation et le débroussaillage des berges. Ainsi plusieurs méandres ont été désolidarisés par le curage et la rectification du cours d'eau.

L'impact des travaux a eu un effet négatif sur certains peuplements piscicoles (déconnexion de méandres), ce qui a conduit la Fédération des Pêcheurs de Meurthe-et-Moselle à faire l'acquisition de ces méandres pour les réaménager en frayères (Annexe n° 10).

Les opérations d'aménagement hydraulique ont eu pour conséquence l'abaissement du lit de la rivière. La ripisylve relictuelle, essentiellement constituée pour la plupart de jeunes arbres a été insuffisante pour lutter contre l'érosion des berges.

Au printemps 2001, des travaux de plantation ont été réalisés le long des berges de la Vezouze sur les secteurs dénudés afin d'éviter à l'avenir d'avoir à les conforter. Une étude réalisée par le bureau d'études ECOLOR a permis de recenser les zones d'interventions prioritaires. Ces actions permettront d'améliorer la diversité biologique (en obtenant à terme une ripisylve dense et diversifiée) et de participer à l'amélioration de la qualité de l'eau.

II A 1 b. L'Etat et les collectivités locales

L'Etat et les collectivités locales représentent l'intérêt général en fonction de leurs compétences réglementaires et territoriales. Il s sont représentés par :

- la Préfecture de Meurthe-et-Moselle,
- le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,
- les communes,
- la Direction Régionale de l'Environnement de Lorraine,
- la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Meurthe-et-Moselle.

II B. Les interventions publiques et les programmes collectifs

II B 1. Le projet de mise à 2x2 voies de la R.N.4

Un secteur de la Vallée alluviale de la Vezouze va être traversée par la RN4 (2x2 voies entre Thiébauménil et Gogney), il s'agit précisément du secteur compris dans le lit majeur de la Vezouze entre Domjevin et Fréménil (Annexe n° 11).

Sur demande de la DIREN Lorraine, une étude menée par le Laboratoire de Phytoécologie a permis d'estimer l'incidence du projet en vue de proposer des mesures compensatoires pour pallier les altérations du milieu induite par le passage de la route.

Il a été mis en évidence que suite au passage de la RN4 dans la zone Natura 2000 et suite à l'installation de la route d'accès au chantier 7.77 ha (estimation) de prairies (tous types prairiaux confondus) seront détruits. Il est important de noter que deux habitats d'intérêt européen ont été localisés sur le tracé de la RN4 : 1.57 ha de prairies mésophiles à Colchique et 0.11 ha de mégaphorbiaies.

A la date de rédaction du document d'objectifs, les travaux se poursuivent et des mesures compensatoires ont été proposées à la DDE de Meurthe-et-Moselle. La DDE mène des investigations auprès de propriétaires fonciers pour faire l'acquisition de parcelles prairiales (d'un ensemble prairial retenu dans le cadre des mesures compensatoires) écologiquement représentatives du site de la Vallée alluviale de la Vezouze.

L'acquisition des terrains par la DDE au titre des mesures compensatoires permettra de les rétrocéder au Conservatoire des Sites Lorrains.

L'impact de la RN4 aura pour incidence directe la fragmentation de la plaine alluviale, ce qui engendrera des changements au niveau du fonctionnement hydrique de la plaine. Ces modifications concerneront les inondations qui seront pour partie régulées par la route surélevée, ce qui entraînera une modification du champ d'épandage des eaux de crue. Ces modifications hydriques se répercuteront dans la composition prairiale.

II B 2. Les opérations de remembrement

Plusieurs communes sont concernées par les opérations de remembrement, en particulier les communes liées au projet de mise à 2x2 de la RN4. Il s'agit des communes de Bénaménil, Manonviller, Thiébauménil, Blémerey, Domjevin et Saint Martin.

Le réaménagement foncier va induire une évolution de l'occupation des sols mais surtout des pratiques agricoles. Ainsi la taille des parcelles va augmenter et facilitera l'utilisation des prairies pour le pâturage et l'augmentation de la fertilisation et des traitements. Il est par conséquent à craindre la perte ou la modification de certains habitats prairiaux.

II B 3. Le Schéma de Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux

La contribution de la Lorraine au Schéma de services Collectifs des espaces Naturels et ruraux, qui est actuellement en cours d'élaboration, intègre des territoires remarquables sur le plan de la diversité biologique comme l'est le site de la Vallée alluviale de la Vezouze.

A noter que, l'individualisation de ces territoires ne doit pas conduire à négliger des zones plus restreintes mais tout aussi importante pour la diversité biologique ou de territoires à enjeux faibles qui sont devenus des habitats de substitution pour certaines espèces.

II B 4. Le Plan de paysage de la Communauté de Communes de la Vezouze

Dans le cadre de la politique régionale du paysage, la Communauté de Communes de la Vezouze a finalisé courant 2002 un Plan de paysage sur son territoire. Le Plan de paysage est destiné à favoriser la cohérence des interventions sur le paysage.

Le Plan de paysage se veut avant tout un moyen d'influencer et d'anticiper certaines modifications à venir comme la mise à 2x2 voies de la RN4.

Dans ce contexte, un programme d'actions très complet portant sur trois thèmes « la qualité des espaces ruraux », « la perception de l'eau » et « l'évolution des villages » a été défini.

La Communauté de Communes de la Vezouze envisage à ce jour de mener les premières actions portant sur la plantation de haies champêtres et sur la plantation d'arbres isolés à des points stratégiques et une aide à la mise en place de PLU (document d'urbanisme).

La Communauté de Communes est sensible à la valeur patrimoniale que représentent les milieux naturels en particulier des rivières et veillera à la bonne coordination des actions du Plan de paysage avec le Document d'objectifs.

II B 5. La politique agricole via les CTE collectifs

Sur la zone Natura 2000, chacune des deux structures communales a élaboré un contrat type collectif CTE.

Concernant la Communauté de Communes de la Vezouze, un contrat type collectif CTE à l'initiative des agriculteurs, en partenariat avec la Communauté de Communes de la Vezouze et la Coopérative Agricole Laitière de Blâmont a été élaboré en 2000 (Arrêté préfectoral du 03/11/01).

Le CTE collectif sur le territoire du canton de Blâmont s'articule autour de trois grandes orientations qui sont :

- Optimisation des surfaces fourragères – Valorisation de l'herbe
- Qualité du lait
- Aménagement paysager

Les préoccupations locales qui sont apparues par rapport au diagnostic auprès des exploitants du canton, à la CAL et aux réflexions de la commission agricole de la Communauté de Communes ont permis cependant de définir un nombre de mesures agro-environnementales qui s'intègre en partie dans les propositions de gestion du site de la Vallée alluviale de la Vezouze.

Tableau présentant les mesures types agro-environnementales définies dans le contrat CTE collectif du canton de Blâmont

Une mesure obligatoire le long des cours d'eau parmi les trois conseillées suivantes

- 0101 Reconversion de terres arables en herbages extensifs
- 0102 Reconversion des terres arables en prairies temporaires
- 0402 Planter des dispositifs enherbés en localisant le gel PAC de manière pertinente

Au moins une mesure obligatoire parmi les mesures conseillées

- 0101 Reconversion de terres arables en herbages extensifs
- 0102 Reconversion des terres arables en prairies temporaires
- 0301 Implantation d'une culture intermédiaire sur sols laissés nus en hiver
- 0402 Planter des dispositifs enherbés en localisant le gel PAC de manière pertinente
- 0501 Plantation et entretien d'une haie
- 0502 Plantation d'un alignement d'arbres ou d'arbres isolés
- 0601 Réhabilitation des haies
- 0602 Entretien de haies existantes
- 0901 Réduction de 20 % des apports azotés par rapport à des références par culture
- 1001 Compostage des effluents d'élevage
- 1601 Utilisation tardive de la parcelle**
- 2001 Gestion extensive des prairies par fauche (plus éventuellement pâturage)**

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Lunévillois, les 7 communes comprises dans le site de la Vallée alluviale de la Vezouze sont incluses dans le contrat-type collectif de Gerbéviller. Les principaux objectifs de ce CTE sont du point de vue de son impact « environnemental » :

- le maintien et la valorisation de l'herbe,

- la préservation de la qualité des cours d'eau,
- le maintien des haies existantes.

Une réflexion est en cours au sein de la commission agricole de la Communauté de communes du Lunévillois pour développer un volet Natura 2000 dans le contrat type collectif.

**Tableau présentant les mesures types agro-environnementales définies dans le contrat
CTE collectif du canton de Gerbéviller**

Obligation non rémunérée

Recycler les déchets agricoles dans la mesure où des collectes sont organisées

Mesure obligatoire parmi les mesures conseillées suivantes

0602 Entretien des haies existantes

0101 Reconversion de terres arables en herbages extensifs

0102 Reconversion des terres arables en prairies temporaires

0402 Localisation pertinente du gel PAC

2001 Gestion extensive des prairies par la fauche ou le pâturage

Les démarches collectives sont à articuler avec le nouveau dispositif CAD (Contrat d'Agriculture Durable).

Tableau présentant les mesures types agro-environnementales obligatoires et facultatives à contractualiser en articulation avec les contrats type collectif de Blâmont et Gerbéviller

	N° Mesures	Articulation avec les contrats type collectif de Blâmont et de Gerbéviller
Mesures agri-environnementales <u>devant être</u> contractualisées sur les parcelles d'intérêt communautaire*	2001 gestion extensive des prairies par fauche ou pâturage	CTE Blâmont : mesure obligatoire parmi les 12 mesures conseillées ----- CTE Gerbéviller : mesure obligatoire parmi les 5 mesures conseillées
Mesures agri-environnementales facultatives à contractualiser sur les parcelles comprises dans la zone Natura 2000	2001 gestion extensive des prairies par fauche ou pâturage	CTE Blâmont : mesure obligatoire parmi les 12 mesures conseillées ----- CTE Gerbéviller : mesure obligatoire parmi les 5 mesures conseillées
	1601 utilisation tardive de la parcelle	CTE Blâmont : mesure obligatoire parmi les 12 mesures conseillées
	0402 planter des dispositifs enherbés / créer des zones tampons	CTE Blâmont : mesure obligatoire parmi les 12 mesures conseillées ----- CTE Gerbéviller : mesure obligatoire parmi les 5 mesures conseillées
	1602 absence de traitement phytosanitaire préjudiciable à la flore ou à l'avifaune sur prairies	
	1603 Fauche de prairie du centre vers la périphérie	
Mesures agri-environnementales pouvant être majorés de 20 % dans le cadre de Natura 2000 (à savoir parcelles comprises dans les limites du site de la Vallée alluviale de la Vezouze)	0604 remise en état des berges	
	2001 gestion extensive des prairies par fauche ou pâturage	CTE Blâmont : mesure obligatoire par les 12 mesures conseillées ----- CTE Gerbéviller : mesure obligatoire parmi les 5 mesures conseillées
	1602 absence de traitement phytosanitaire préjudiciable à la flore ou à l'avifaune sur prairies	
	1603 Fauche de prairie du centre vers la périphérie	
	0402 planter des dispositifs enherbés / créer des zones tampons	CTE Blâmont : mesure obligatoire par les 12 mesures conseillées ----- CTE Gerbéviller : mesure obligatoire parmi les 5 mesures conseillées
	0604 remise en état des berges	

(*) : parcelles d'intérêt communautaire : cela concerne uniquement les parcelles abritant des habitats de prairies mésophiles à Colchique

III LES PROPOSITIONS DE GESTION

III A. La hiérarchisation des enjeux patrimoniaux

III A 1. La hiérarchisation de la valeur patrimoniale

La hiérarchisation de la valeur patrimoniale des habitats est un exercice difficile. D'après VALENTIN-SMITH & al. (1998), les critères suivants, d'importance décroissante, sont utilisables :

- mention dans l'annexe I de la directive Habitats, avec en premier lieu les habitats mentionnés comme « prioritaires »,
- statut d'habitat associé à un habitat d'intérêt européen,
- vulnérabilité de l'habitat
- typicité ou exemplarité de l'habitat,
- état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen,
- richesse de l'habitat en espèces rares ou menacées.

En appliquant ces critères aux différents habitats et types d'habitats présents sur le site de la Vallée alluviale de la Vezouze, il se dégage la hiérarchie présentée dans le tableau ci-dessous.

Hiérarchisation de la valeur patrimoniale relative des habitats présents sur le site

La note de valeur la plus élevée est attribuée à l'habitat de plus grand intérêt. Les valeurs attribuées traduisent seulement un classement mais ne quantifient pas la valeur patrimoniale

Statut	Habitat, type d'habitat ou milieu	Valeur patrimoniale
Habitats d'intérêt européen non prioritaires	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Arrhenatherion</i> , <i>Brachypodio- Centaureion nemoralis</i>) Natura 2000 n°6510 ; Corine n° 38.22	6
	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin Natura 2000 n° 6430 ; Corine n° 37.7	5
	Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitiaires Natura 2000 n° 3260 ; Corine n°24.4 et 24.12	5
Habitats associés	Prairies hygrophiles à <i>Oenanthe fistuleuse</i> Corine n° 37.21	4
	Ripisylves Corine n° 44.1	4
	Prairies méso-hygrophiles à <i>Séneçon aquatique</i> Corine n° 37.21	3
	Roselières Corine n° 53.1	3
Espace interstitiel	Cultures...	1

III A 2. L'urgence des mesures à prendre

L'urgence des mesures à prendre dans le cadre de la restauration et / ou de l'entretien des habitats et des espèces d'intérêt européen est déterminée d'après :

- l'état de conservation des habitats cités en annexe I de la directive Habitats,
- la vulnérabilité intrinsèque de ces habitats et des menaces qui pèsent sur eux,
- la plus ou moins grande facilité à rétablir un état de conservation favorable.

Sur le site de la Vallée alluviale de la Vezouze, l'enjeu principal est : la gestion des habitats, qui nécessite la prise de mesures conservatoires.

Pour cet enjeu, l'urgence des mesures à prendre (ou la priorité des actions à prendre) est notée de 1 (très urgent) à 3 (moins urgent).

III A 2 a. L'urgence des mesures concernant la gestion des habitats

Les habitats prairiaux que l'on rencontre dans la Vallée alluviale de la Vezouze restent fragiles (risque de retournement pour mise en culture ou plantation de peupliers). La condition obligatoire à la pérennité de sa diversité et de sa richesse floristique et faunistique passe avant tout par leur maintien en herbe.

Urgence attribuée aux mesures de gestion des habitats

La note la plus faible (1) est attribuée aux mesures les plus urgentes

Milieux cités dans l'Annexe I de la directive Habitats	Mesure à prendre	Urgence de la mesure
Prairies maigres de fauche de basse altitude	- maintien en herbe - limiter au maximum la fertilisation	1
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	- aucune fauche - aucun intrant	2
Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitiaires	<i>gestion en lien avec le bassin versant de la Vezouze (limiter les intrants agricoles, limiter les rejets domestiques...)</i>	2

Les habitats associés aux habitats d'intérêt européen et l'espace interstitiel (non cités dans l'Annexe I de la directive Habitats) ne sont pas concernés par des mesures de gestion conservatoire particulières.

III A 2 b. Les espèces

Aucun inventaire herpétologique précis n'a été mené sur le site de la « Vallée alluviale de la Vezouze ». Le site « Vallée alluviale de la Vezouze » abrite potentiellement des populations de batraciens.

En effet la Vallée alluviale offre de multiples habitats aux batraciens : mares, bras morts, dépressions humides et fossés constituent autant de sites aptes à accueillir les Grenouilles verte et rousse et le Crapaud commun.

III B. Les principaux objectifs de gestion

III B 1. L'état optimal du site – l'objectif de gestion

L'état optimal du site est défini par la restauration et la conservation des habitats d'intérêt européen dans un état de conservation favorable, tel que défini précédemment, et par le maintien ou l'augmentation de la diversité floristique (il est très difficile de fixer à priori, sans une étude d'envergure, ce que doit être la diversité floristique optimale).

L'objectif de gestion du site est donc le maintien ou la restauration des habitats dans un état de conservation favorable afin de garantir la pérennité des intérêts patrimoniaux actuels de la zone Natura 2000 « Vallée alluviale de la Vezouze ».

Habitats d'intérêt communautaire	Objectifs	Action à mener	Mesures opérationnelles
Prairies maigres de fauche de basse altitude	Conservation dans un état favorable des prairies	- maintenir en herbe - limiter au maximum la fertilisation - inciter à une extensification	Gestion extensive des prairies Absence de traitement phytosanitaire Fauche des prairies du centre vers la périphérie
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires	Maintenir l'habitat dans un bon état de conservation	- Aucune fauche - Aucun intrant	
Végétation flottante de Renoncule des rivières planitiaires	Maintenir l'habitat dans un bon état de conservation	- gestion en lien avec le bassin versant	- veiller à une gestion qualitative et quantitative de l'eau (bonne pratique agricole) - restaurer les berges et les stabiliser localement

III B 2. Le maintien des habitats d'intérêt communautaire

La gestion courante (entretien) des habitats correspond à l'ensemble des travaux nécessaires pour maintenir les habitats d'intérêt européen dans un état de conservation favorable.

III B 2 a. Les prairies maigres de fauche de basse altitude (*Arrhenatherion*) ou prairies mésophiles à Colchique

L'option de gestion retenue ici pour les prairies mésophiles à Colchique est la gestion extensive des prairies qui permet de maintenir la qualité patrimoniale des prairies, tout en valorisant les produits qui en sont issus.

Cela se traduit par la fauche et/ou pâturage de regain avec une limitation de la fertilisation.

Deux fauches annuelles (ou une fauche puis un pâturage de regain) sont à conseiller, avec une première fauche au cours de la seconde quinzaine de juin dans la mesure où les conditions climatiques le permettent.

La limite de fertilisation applicable pour conserver certaines espèces fragiles ainsi qu'une bonne richesse et une bonne diversité floristique dans le cas de prairies de fauche est de 30 u/ha/an de N, P, K. Cependant, afin de garder une flore typique et remarquable de prairie de fauche ou de prairie mixte, il faut éviter tout apport d'intrants sur prairies pâturées.

L'épandage de matière azotée après la première fauche est à déconseiller.

La fertilisation par P et K a des effets moindres sur la végétation que la fertilisation azotée. En effet, il semble que la flore oligotrophe supporte jusqu'à 60 U/ha/an de P et K (sans N et sans autre fertilisant).

Pour ce qui est du pâturage du regain, les valeurs seuil qui se dégagent sont 70 ares/UGB (chargement instantané maximal) et cela juste après la première fauche (qui devient obligatoire) et en automne pendant une durée de 1.5 à 2 mois. Ces valeurs seuil ne sont valables que dans le cas où les parcelles sont déjà pâturées. Cependant, la charge de bétail doit rester constante possible et il est fortement déconseillé de ne mettre les animaux sur parcelle que quelques jours (problème de tassement et de défoncement du sol) ;

La valeur seuil proposée pour la charge de pâturage revient à conseiller un pâturage avec un chargement instantané maximal de 70 ares/UGB pendant au minimum 3 semaines consécutives et au maximum 8 semaines consécutives.

Les mesures agroenvironnementales obligatoires sur les parcelles à habitats d'intérêt communautaires seront la 2001 C et 1601 A01.

III B 2 b. Les mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

Les mégaphorbiaies très ponctuelles sur la zone Natura 2000 présentent une stratification de la végétation intéressante pour la faune.

L'habitat est en régression dans les zones d'agriculture intensive en raison du passage de la prairie à la culture ou de l'utilisation de l'espace en prairies pâturées ou fauchées faisant disparaître les espèces de la mégaphorbiaie et ne laissant que peu de place à ces formations.

Ces mégaphorbiaies (dominés par la Reine des prés) sont des stades transitoires qui évoluent vers la forêt. Il est préconisé de ne pas intervenir sur cet habitat, de ne mener aucune action de fauche ou de pâturage au risque de le voir disparaître.

III B 2 c. La végétation flottante de Renoncules des rivières submontagnardes et planitiaires

La gestion de cet habitat doit se faire en lien avec le bassin versant de la Vezouze. Aussi au niveau de la zone Natura 2000, il est possible d'avancer que des principes de gestion globale.

Il semble que la profondeur de la Vezouze conditionne directement l'installation de la flore aquatique, ce qui laisse penser que peu de choses peuvent être faites pour permettre le développement de la végétation aquatique sur l'ensemble du lit mineur de la Vezouze et non pas uniquement pas au niveau des zones d'atterrissement que représentent les ponts.

Les préconisations de gestion pour l'habitat flottant à Renoncules de rivières submontagnardes et planitiaires sont :

- veiller à une gestion qualitative et quantitative de l'eau,
- éviter l'érosion des berges,
- restaurer les berges et les stabiliser localement,

- assurer un débit minimal pour restaurer le courant nécessaire à des communautés rhéophiles,
- assurer un éclaircissement minimal.

Correspondance entre les mesures générales de conservation et de restauration des habitats d'intérêt communautaire et mesures CTE

Habitats d'intérêt communautaire	Principales mesures de conservation des habitats d'intérêt européen	Mesures CTE
Prairies maigres de fauche de basse altitude	maintenir en herbe limiter au maximum la fertilisation	2001 C ou D gestion extensive des prairies par fauche ou pâturage 1603 fauchage de prairies du centre vers la périphérie 1602 absence de traitement phytosanitaire préjudiciable à la flore ou à l'avifaune sur prairies 1601 A01 utilisation tardive de la parcelle
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	aucune fauche aucun intrant	Aucune intervention
Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitiaires	gestion en lien avec le bassin versant de la Vezouze	0402A implanter des dispositifs enherbés / créer des zones tampons 0604 remise en état des berges

III B 3. La conservation des espèces d'intérêt européen

III B 3 a. Les papillons de la famille *Maculinea*

Les prospections de la saison 2001 menées par le Conservatoire des Sites Lorrains ont permis de mettre en évidence la présence remarquable de populations de deux azurés : *Maculinea nausithous* (l'Azuré des paluds) et *Maculinea teleius* (l'Azuré de la Sanguisorbe) sur la Vallée alluviale de la Vezouze. La surface concernée par les deux espèces couvre environ 59 ha.

L'observation des pratiques agricoles sur les terrains concernés a mis en évidence la faible compatibilité de ces dernières avec le cycle biologique des deux papillons considérés ; la fréquence des coupes ne permet que rarement le développement à terme et l'adoption des chenilles par les fourmis.

Il est donc important d'agir pour assurer la pérennité de ces deux espèces.

Au niveau des parcelles entretenues, les amendements minéraux doivent être réduits et remplacés par une fertilisation organique raisonnée, afin de réduire l'intoxication de l'entomofaune. Ces pratiques favorisent en outre la diversité floristique des parcelles concernées.

Pour ce qui est des prairies de fauche, deux solutions alternatives peuvent être proposées :

- Si l'exploitant ne souhaite pas modifier le nombre et les dates de ses coupes, une solution consiste à maintenir dans les parcelles fauchées une bande non fauchée de quelques mètres de largeur, avec rotation de la zone non fauchée.
- Si l'exploitant accepte de se limiter à une coupe précoce, ou de repousser la seconde coupe à la fin de saison (fin septembre), la parcelle concernée sera encore plus favorable au complexe papillon/fourmi/plante.

Pour les prairies pâturées, un chargement (moyen annuel et instantané) limité des prairies pâturées est indispensable pour maintenir à la fois la Sanguisorbe et les Myrmica. Et ce même après adoption des chenilles de Maculinea par les fourmis, car la fourmilière doit se maintenir jusqu'à la sortie des papillons adultes l'été suivant.

Pour les prairies mixtes, la combinaison des préconisations au deux cas simples précédents doit être appliquée.

- Régime de fauche favorable / pâturage en fin de saison : l'idéal serait que le pâturage ne commence que 4 semaines après les dernières pontes. Si ce n'est pas le cas, le chargement devrait être limité pour que la Sanguisorbe et les fourmis puissent se maintenir.

- Régime de fauche favorable / pâturage de regain (après la première coupe) : le chargement doit permettre le maintien des deux hôtes plante et fourmi.

Aussi la création d'une mesure spécifique (dans le cadre des contrats territoriaux d'exploitation) pour une gestion favorable des stations à Maculinea est à l'étude (Martin LACROIX, comm.pers.).

Un certain nombre de mesures agroenvironnementales favorables au maintien des espèces existent mais ne permettent pas cependant de protéger l'existant.

III B 3 b. Avifaune

Même si le site n'est pas recensé en fort intérêt ornithologique, il est possible d'avancer un nombre de mesures générales favorable à la diversité ornithologique présente et potentielle dans le site.

Les prairies de la Vallée alluviale de la Vezouze sont directement utilisées en tant que milieu de reproduction (espèces nicheuses) et/ou en tant que milieu d'alimentation (espèces nicheuses, migratrices, en stationnement migratoire, en hivernage) par plusieurs espèces de l'annexe I et/ou au Statut de Conservation Défavorable.

Par conséquent la prise en compte de leur gestion est très important afin de maintenir voire d'augmenter leurs potentialités d'accueil.

Tableau synthétique présentant une correspondance entre espèces patrimoniales, habitats spécifiques et mesures de gestion favorables

Espèce Patrimoniale	Habitat (s) Spécifique (s)	Mesure de gestion favorable
Râle des genêts	Prairie de fauche	-exploitation extensive des prairies - fauche tardive et techniques de fauche centrifuge ou fauche par bandes avec zones de refuge, uniquement là et quand présence

Espèce Patrimoniale	Habitat (s) spécifique (s)	Mesure de gestion favorable
Courlis cendré	Prairie de fauche	- exploitation extensive des prairies - fauche tardive - technique de fauche centrifuge ou fauche par bandes avec zones de refuge
Tarier des prés	Prairie de fauche	- exploitation extensive des prairies - fauche tardive - fauche avec conservation de zones refuges
Vanneau huppé	Bordure herbeuse : prairie, limite prairie / pâture, bord des cours d'eau	- exploitation extensive des prairies - limitation des intrants - fauche tardive - technique de fauche centrifuge - fauche avec conservation de zones refuges
Pie-grièche écorcheur	Haies et buissons en bordure de pâture	-entretien et restauration des haies en limite de prairies et / ou de pâtures
Martin pêcheur d'Europe	Berges de la Vezouze	-conservation des « parois » des berges
Faucon hobereau Hypolaïs icterine Tourterelle des bois	Ripisylve des cours d'eau (essentiellement)	- exploitation extensive des prairies - maintien et entretien de la ripisylve - bande enherbée en bordure de cours d'eau

A l'état actuelle des connaissances, les principales mesures générales sont de :

- favoriser la qualité des milieux périphériques des cours d'eau et qualité de l'eau
- favoriser l'exploitation extensive des prairies
- favoriser l'entretien des cours d'eau
- préserver le réseau de haies.

Correspondance entre les mesures générales de conservation et de restauration des habitats d'espèces et mesures CTE

Principales mesures de conservation des habitats d'espèce	Mesures CTE
Qualité des milieux périphériques des cours d'eau et qualité de l'eau	0402 implanter des dispositifs enherbés / créer des zones tampons
Exploitation extensive des prairies	2001 Gestion extensive des prairies par fauche ou pâturage 1603 fauchage de prairies du centre vers la périphérie
Entretien des cours d'eau	0604 remise en état des berges
Préserver le réseau de haies	0602 entretien des haies

Le site n'étant pas classé en zone de protection spéciale (au titre de la directive oiseaux), les mesures préservant l'avifaune ne restent que des options.

III B 4. Dispositifs existants : les contrats Natura 2000

Les sources de financement, susceptibles d'être mobilisées afin de mettre en œuvre les prescriptions de ce Document d'Objectifs reposent principalement en milieux agricoles sur la mise en œuvre de contrat Natura 2000 prenant la forme de mesures agroenvironnementales dans le cadre des CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitations) ou d'EAE hors CTE (Engagements AgroEnvironnementaux).

▫ **Le CTE : principal contrat Natura 2000 des exploitants agricoles** privilégie une approche globale d'exploitation basée sur un diagnostic.

Les contrats Natura 2000 prenant la forme de CTE sont soumis aux règles applicables aux CTE, notamment en ce qui concerne les conditions d'éligibilité et les contrôles et sanctions.

Ils doivent comporter, dans le respect du ou des cahiers des charges figurant dans le Document d'objectifs (DOCOB), des engagements propres à mettre en œuvre les objectifs de conservation de site ; autrement dit, le volet environnement et territoire du CTE comportera obligatoirement les actions environnementales identifiées dans le DOCOB comme nécessaires pour Natura 2000.

▫ **Les EAE hors CTE** : viennent compléter le CTE, quand ce dernier dispositif se révèle non adapté (agriculteurs de plus de 56 ans sans successeurs, communes, engagements de l'exploitant uniquement sur de petites surfaces situées sur le site Natura 2000...).

De la même manière que les CTE, les contrats Natura 2000 prenant la forme d'EAE sont soumis aux règles applicables aux EAE, notamment en ce qui concerne les conditions d'éligibilité et les contrôles de sanctions.

Ils doivent comporter, dans le respect du ou des cahiers des charges figurant dans le Document d'objectifs (DOCOB), des engagements propres à mettre en œuvre les objectifs de conservation de site ; autrement dit, correspondre aux actions agroenvironnementales identifiées dans le DOCOB comme nécessaires pour Natura 2000.

NB : Ce chapitre sera modifié par la publication des textes de cadrage des C.A.D. (Contrats d'Agriculture Durable).

III B 5. Propositions d'extension de la zone Natura 2000 « Vallée alluviale de la Vezouze »

Le site à *Maculinea teleius* (Azuré de la sanguisorbe) de la Vallée alluviale de la Vezouze est le seul site connu en Lorraine et vérifié récemment (CSL, 2001).

Des stations à *Maculinea nausithous* et à *Maculinea teleius* ont été découvertes en dehors de la zone actuelle de la « Vallée alluviale de la Vezouze ».

La proximité immédiate avec le site Natura 2000, le statut de ces deux espèces et la présence révélée unique de cette station à *Maculinea teleius* renforce l'intérêt tout entier du site. C'est pourquoi une extension du site est formulée par le Comité de pilotage (Annexe n° 12). Selon le décret du 08 novembre 2001, une consultation des élus sera réalisée par la préfecture de Meurthe-et-Moselle. Cette extension permettra également d'adapter le périmètre aux limites cadastrales (pour simplifier les contractualisations).

IV LE PROGRAMME D'ACTIONS

Chacune des actions est regroupée en plusieurs thèmes :

- gestion des habitats, des espèces et des paysages (GH)
- suivi écologique (SE)
- fréquentation, accueil et pédagogie (FA)
- suivi administratif (AD)

GH1 Gestion extensive des prairies (cf. cahier des charges : gestion extensive de prairies remarquables)

Niveau de priorité :
indispensable

Maîtrise d'ouvrage : DIREN

Maîtrise d'œuvre : Exploitants (volontaires)

Descriptif : La gestion extensive des prairies doit être principalement mise en place sur les parcelles en zone Natura 2000 renfermant des habitats d'intérêt communautaire. Il s'agit des prairies mésophiles à Colchique. Cet habitat ne représente que 10 % de la zone Natura 2000.

Cependant dans une moindre mesure, cela peut concerner les prairies non communautaires (prairies humides et très humides) d'une grande qualité écologique.

La mise en œuvre de cette action se fera par le biais de contrat CTE.

Années (s) de programmation : à définir selon opportunités.

Evaluation du coût :

Sur la base du cahier des charges de la mesure 2001C des CTE : montant de l'aide 125.77 €/ha/an (marge Natura 2000 : 20%)

ou

Sur la base du cahier des charges de la mesure 2001 D des CTE : montant de l'aide 160.07 €/ha/an (marge Natura 2000 : 20%)

Sur la base du cahier des charges de la mesure 1601 A01 des CTE : montant de l'aide 30.49 €/ha/an (marge Natura 2000 : 20%)

Mesures agri-environnementales	Montant de l'aide (CTE)	Superficie concernée	Evaluation du coût	Marge Natura 2000	Total
2001 C	125.77 €/ha/an	156 ha	19620, 12 €	20 %	23544.14 €
2001 D	160.07 €/ha/an	156 ha	25080, 12 €	20 %	29964.48 €
1601 A01	30.49 €/ha/an	156 ha	4756.44 €	20 %	5707.73 €

GH2 Gestion des parcelles à Azuré (cf. cahier des charges : gestion de prairies d'intérêt entomologique)

Maîtrise d'ouvrage : DIREN

Maîtrise d'œuvre : Conservatoire des Sites Lorrains

Niveau de priorité :
indispensable

Descriptif : La gestion idéale pour le maintien des populations à Azuré serait l'absence de fauche entre la mi-juin et fin-septembre pour ne pas perturber la reproduction des adultes et le développement des larves dans la Sanguisorbe.

D'autre part, aucune mesure CTE n'est adaptée à la conservation des deux espèces d'Azurés.

Aussi des solutions alternatives doivent être trouvées. Un contrat spécifique basé sur un cahier des charges élaboré par le Conservatoire des Sites Lorrains (CSL) pourrait être proposé aux exploitants (volontaires) souhaitant contribuer de manière expérimentale au maintien de ces deux espèces.

Années (s) de programmation : à définir selon opportunités.

Evaluation du coût :

Les modalités d'élaboration de ce contrat seront définies dans le cadre de l'animation du Document d'objectifs.

GH3 Maîtrise d'usage des parcelles à Azuré (selon opportunité)

Maîtrise d'ouvrage : DIREN

Niveau de priorité :
souhaitable

Maîtrise d'œuvre : Conservatoire des Sites Lorrains

Descriptif : Cette opération vise à assurer la préservation durable puis la gestion des parcelles (prairies) abritant les espèces d'Azuré.

Années (s) de programmation : à définir selon opportunités.

Evaluation du coût :

GH4 Maîtrise d'usage si possible de parcelles (selon opportunités)

Maîtrise d'ouvrage : DIREN

Niveau de priorité :
non urgent

Maîtrise d'œuvre : Conservatoire des Sites Lorrains

Descriptif : Le propriétaire qui est à la fois exploitant de la parcelle ZE 115 sur la commune de Manonviller souhaite vendre cette parcelle au Conservatoire des Sites Lorrains.

Cette parcelle occupe une superficie de 1.0020 ha et se juxtapose à l'ensemble prairial susceptible d'être acquis par la DDE dans le cadre des mesures compensatoires suite au passage de la RN 4 (2x2 voies) dans la zone Natura 2000. L'acquisition de l'ensemble prairial par la DDE permettra la rétrocession au Conservatoire des Sites Lorrains.

Cette parcelle ZE 115 ne comprend pas d'habitat d'intérêt communautaire mais la proximité immédiate avec l'ensemble prairial permettra d'assurer une préservation durable de l'ensemble des habitats.

Années (s) de programmation : à définir.

Evaluation du coût :

SE1 Améliorer la connaissance scientifique du site

Maîtrise d'ouvrage : DIREN

Niveau de priorité :
non urgent

Maîtrise d'œuvre : NEOMYS

Le suivi écologique est l'ensemble des mesures de gestion (opérations) permettant de réaliser des inventaires ou les études visant à compléter les connaissances sur le site Natura 2000 « Vallée alluviale de la Vezouze ».

Descriptif : Concernant la zone Natura 2000 de la Vallée alluviale de la Vezouze, il s'agit de réaliser un inventaire herpétologique sur la zone Natura 2000.

Les modalités de ce suivi seront à préciser dans le cadre de l'animation du Document d'objectifs.

Années (s) de programmation : 2004

Evaluation du coût :

- inventaire et localisation des espèces d'amphibiens et des reptiles : 5400 euros
- propositions de gestion et d'aménagements connexes : 1200 euros

SE2 Suivi écologique de la gestion des habitats de l'ensemble du site de la Vallée alluviale de la Vezouze

Niveau de priorité :
indispensable

Maîtrise d'ouvrage : DIREN

Maîtrise d'œuvre : Laboratoire de Phytoécologie (CREUM) (Université de Metz)

Descriptif : Le suivi de la végétation peut prendre la forme d'un suivi cartographique tous les cinq ans par exemple. Il convient lors de ces passages sur le terrain de vérifier l'occupation des sols afin d'estimer les modes d'utilisation des sols sur la zone Natura 2000 (suivi des zones pâturées, des zones de culture, ...). Cette approche par l'occupation des sols permettra d'appréhender les modifications culturelles au niveau paysager de la plaine inondable.

Années (s) de programmation : 2007

Evaluation du coût :

La méthodologie du suivi cartographique des habitats n'est pas définie au niveau lorrain. La réflexion est en cours.

SE3 Suivi écologique des populations à Azuré de la Sanguisorbe et Azuré de paluds

Niveau de priorité :
indispensable

Maîtrise d'ouvrage : DIREN

Maîtrise d'œuvre : Conservatoire des Sites Lorrains

Descriptif : Le suivi s'effectue si possible par beau temps, température proche de 25° C et absence de vent. Il comprend des comptages et cartographie des populations d'adultes (imagos). Le comptage hebdomadaire est réalisé à partir de la première observation, pour encadrer le « pic » des effectifs.

Années (s) de programmation : suivi annuel

Evaluation du coût :

- | | | |
|--|---------|---------------|
| - suivi imagos <i>Maculinea teleius</i> et <i>Maculinea nausithous</i> | 7 jours | 2870.00 euros |
| durant 1jour/semaine pendant la période de vol soit 7 semaines | | |
| - saisie des données sur SIG et rédaction | 2 jours | 820 euros |

AD1 Contractualisation de mesures agrienviennementales par les exploitants agricoles

Niveau de priorité :
indispensable

Maîtrise d'ouvrage : DDAF / DIREN

Maîtrise d'œuvre : Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle ; Communauté de Communes de la Vezouze (opérateur local)

Descriptif : Il est nécessaire de privilégier la gestion contractuelle, reposant sur l'initiative et l'adhésion des exploitants principalement sur les parcelles renfermant des habitats d'intérêt communautaire.

Les exploitants intéressés bénéficieront de conditions privilégiées et attractives de financement au titre de Natura 2000.

Cette mesure doit être couplée avec la mesure FA1 pour ce qui concerne la communication auprès des exploitants de la zone Natura 2000.

Années (s) de programmation : dès 2003

Evaluation du coût : Aide au montage des dossiers : forfait ½ journée/exploitant : 76 € (charges comprises hors frais de déplacement)

AD2 Assurer une veille administrative de la cohérence des différentes politiques d'aménagement du territoire

Niveau de priorité :
souhaitable

Descriptif : Le site de la Vallée alluviale de la Vezouze est concerné par des politiques d'aménagement du territoire (secteur entre Domjevin et Fréménil traversé par la RN4). Il est important de veiller à leur mise en cohérence avec les objectifs de préservation.

Il est nécessaire d'intégrer la zone Natura 2000 dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

FA1 Informer et sensibiliser le public à l'intérêt et à la conservation des prairies alluviales

Niveau de priorité :
souhaitable

Maîtrise d'ouvrage : DIREN

Maîtrise d'œuvre : Communauté de Communes de la Vezouze (opérateur local)

Descriptif : Des efforts de communication doivent être poursuivis au point de vue des exploitants que du public. En effet, aucune démarche de sensibilisation et d'information n'a été menée avant la réalisation du Document d'objectifs.

Le mode d'intervention pourra prendre différentes formes en fonction du public que l'on souhaite toucher.

Concernant les exploitants agricoles, une communication sur le terrain est indispensable. Le but est de favoriser la compréhension des objectifs et d'assurer la mise en œuvre des actions.

La promotion du site pourra se faire au travers de la réalisation d'un dépliant ou feuille d'information Natura 2000.

Années (s) de programmation : 2003 - 2004

Evaluation du coût :

- réalisation d'un dépliant pour 20 000 exemplaires : 2500 euros

Code de l'action	Nature de l'action	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Superficie concernée	Année de programmation						Coût	Partenaire financier
					2003	2004	2005	2006	2007	2008		
GH1	Gestion extensive des prairies	DIREN	Exploitants	156 ha							2001C : 23544.14 € ou 2001D : 29964.48 € 1601 A01 : 5707.73 €	DIREN
GH2	Gestion des parcelles à Azuré	DIREN	CSL Exploitants	59 ha							?	DIREN
GH3	Maîtrise d'usage des parcelles à Azuré	DIREN	CSL	selon opportunités							?	DIREN
GH4	Maîtrise d'usage si possible de parcelles	DIREN	CSL	1.002 ha							?	DIREN
SE1	Améliorer la connaissance scientifique du site	DIREN	NEOMYS	Totalité du site Natura 2000							6800€	DIREN
SE2	Suivi écologique de la gestion des habitats de l'ensemble du site	DIREN	Laboratoire de phytoécologie (CREUJM) (Université de Metz)	Totalité du site Natura 2000								DIREN
SE3	Suivi écologique des populations à Azuré de la Sanguisorbe et Azuré de paluds	DIREN	CSL	Totalité du site Natura 2000 Priorité Jolivet Chanteheux							3690 € / an	DIREN
AD1	Contractualisation de mesures agrienvironnementales par les exploitants agricoles	DDAF DIREN	Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle Communauté de communes	156 ha							Forfait ½ j / exploitant : 76 €	DIREN
AD2	Assurer une veille administrative de la cohérence des différentes politiques d'aménagement du territoire	DIREN	Communautés de communes Communes DIREN DDAF	Totalité du site Natura 2000							-	DIREN
FA1	Informier et sensibiliser le public à l'intérêt et à la conservation des prairies alluviales	DIREN	Communauté de Communes								Plaquette : 2500 €	DIREN

V OUTILS DE MISE ŒUVRE DU PROGRAMME

V A. Cahiers des charges type des mesures contractuelles de gestion du site de la Vallée alluviale de la Vezouze

V A 1. Mesure 1 : gestion extensive des prairies remarquables du site

Objectif poursuivi : maintenir les habitats de prairies mésophiles à Colchique d'automne (habitat d'intérêt communautaire).

Ces prairies sont localisées dans les zones les plus hautes de la vallée alluviale, peu ou pas inondées au printemps.

Ces habitats sont peu représentés dans le site Natura 2000 « Vallée alluviale de la Vezouze » (10 % de la zone Natura 2000) car ils ont été pendant longtemps retournés au profit des cultures dans les zones les plus sèches de la Vallée.

C'est dans ces prairies sèches que se développe la Sanguisorbe, espèce végétale qui permet l'installation d'un papillon rare en Europe, l'Azuré de la Sanguisorbe (*Maculinea teleius*).

Périmètre d'application : sur l'ensemble de la zone Natura 2000 (cf. cartographie des habitats de la zone Natura 2000) ; en priorité sur les parcelles d'intérêt communautaire.

Modalités de gestion conservatoire :

- Maintenir la surface en herbe
- gestion extensive des prairies par fauche ou pâturage.
- Limitation de la fertilisation minérale 30/60/60 ou absence totale de fertilisation.
- Suppression des refus.
- Maîtrise des ligneux.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des fertilisations.
- Chargement moyen annuel compris entre 0.6 UGB/ha et 1.8 UGB/ha.

Moyens financiers pouvant être apportés :

CTE ou EAE hors CTE

Indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la mesure :

Le suivi de l'évolution de cet habitat d'intérêt communautaire peut prendre la forme d'un suivi cartographique tous les cinq ans par exemple. Il convient lors de ces passages sur le terrain de vérifier l'occupation des sols afin d'estimer les modes d'utilisation des sols sur la zone Natura 2000 (suivi des zones pâturées, des zones de culture, ...). Cette approche par l'occupation des sols permettra d'appréhender les modifications culturelles au niveau paysager de la plaine inondable.

Un passage systématique dans le cas des prairies mésophiles permettra d'estimer l'évolution du couvert herbacé en fonction des clés de détermination de l'état de conservation mises en place lors de la réalisation de l'état initial de la végétation. Ce suivi peut avoir lieu tous les cinq ans car la végétation réagit lentement aux modifications d'ordre agricole. Plusieurs années sont en effet

nécessaires pour que les cortèges floristiques trouvent leur équilibre après des modifications de pratiques agricoles.

Mesures intéressantes à contractualiser : La mise en œuvre de ce cahier des charges passe par les mesures agro-environnementales définies dans le volet environnemental des Contrats Territoriaux d'exploitation (CTE).

Mesures obligatoires :

- 2001 Gestion extensive des prairies par fauche ou pâturage (2001C ou 2001D)

Mesures facultatives :

- 1602 A Absence de traitement phytosanitaire préjudiciable à la flore ou à l'avifaune sur prairies.
- 1603 A Fauche de prairies du centre vers la périphérie.
- 1601 Utilisation tardive de la parcelle

Aides annuelles à l'hectare bénéficiant pour Natura 2000 d'une incitation financière (20 % des surcoûts de gestion et du manque à gagner éventuel).

V A 2. Mesure 2 : gestion des prairies d'intérêt entomologique

Objectif poursuivi : maintenir les populations de papillons (*Maculinea teleius* et *Maculinea nausithous*) par la mise en place d'une gestion favorable de leurs habitats.

Ces espèces ont un cycle biologique très particulier. Ces deux Lépidoptères sont inféodés à une plante-hôte *Sanguisorba officinalis* et ils sont également inféodés à une espèce de fourmi du genre *Myrmica*.

Périmètre d'application : sur l'ensemble de la zone Natura 2000 (cf. cartographie des habitats de la zone Natura 2000).

Modalités de gestion conservatoire :

- Absence de fauche du 15 juin au 15 septembre
- Coupe d'entretien si pas de fauche après le 15 septembre, avec exportation des produits de fauche
- Pas de pâturage entre le 15 juin et 15 septembre afin de préserver la plante-hôte, les larves et les adultes
- En dehors de ces dates, un pâturage extensif est autorisé
- Pas de travail du sol simplifié tous les 5 ans.

Modalités spatiale de conservation :

- sur l'ensemble de la parcelle concernée,
- sur une zone-refuge pouvant consister en une bande si les *Maculinea* sont localisés sur une partie de la prairie ou sur une zone délimitée si les *Maculinea* sont localisés sur une partie de la prairie. Dans ce dernier cas, la délimitation sera réalisée au cas par cas et cartographiée en annexe du document de contractualisation.

Le coût pourrait être chiffré à l'hectare, avec estimation de la surface contractualisée d'après le cadastre (ensemble de la parcelle) ou d'après la cartographie de terrain (zone-refuge).

Moyens financiers pouvant être apportés :

CTE ou EAE hors CTE

Indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la mesure :

Comptages réguliers des adultes pendant la période de vol sur les différentes stations.

Mesures intéressantes à contractualiser : La mise en œuvre de ce cahier des charges doit être accompagné de mesures agro-environnementales définies dans le volet environnemental des Contrats Territoriaux d'exploitation (CTE).

Mesures conseillées

- 1602 A Absence de traitement phytosanitaire préjudiciable à la flore ou à l'avifaune sur prairies.

Aides annuelles à l'hectare bénéficiant pour Natura 2000 d'une incitation financière (20 % des surcoûts de gestion et du manque à gagner éventuel).

V B. Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats: méthodologie

Le suivi de l'état de conservation des habitats dans les années à venir devra permettre d'évaluer avec précision l'impact sur la végétation des modalités de gestion mises en place dans la zone Natura 2000 des plaines inondables lorraines, suite à la réalisation des documents d'objectifs. En effet la procédure Natura 2000 prévoit un suivi de l'état de conservation des habitats tous les six ans.

Les réflexions actuelles menées en France dans l'objectif de la mise en place de ce suivi diachronique sont encore au stade conceptuel. Il n'existe pas une seule et unique méthode applicable pour tous les habitats et pour toutes les zones Natura 2000. La démarche de suivi peut en effet être appréhendée suivant plusieurs échelles spatiales :

- à l'échelle de la zone Natura 2000;
- à l'échelle de l'habitat;
- à l'échelle de la parcelle agricole.

Cette approche multi-scalaire conditionnera le type de données récoltées sur le terrain par les scientifiques qui s'attacheront à évaluer l'état de conservation des habitats dans les années à venir. Il apparaît évident que ces différentes approches territoriales doivent être traitées de manière complémentaire afin d'avoir un aperçu objectif le plus complet possible de l'évolution des habitats. Ainsi, différentes méthodologies sont présentées ci-dessous afin de répondre aux attentes des gestionnaires en terme de suivi.

A l'échelle du site Natura 2000

Des investigations globales devront être réalisées sur les sites Natura 2000 de plaine inondable. Il serait intéressant, en effet, de mettre en place un suivi cartographique de certains indicateurs de l'état de dégradation ou de conservation des habitats. Ces indicateurs pourraient être par exemple : le suivi de (1) la surface en culture, en déprise agricole (mégaphorbiaie, roselière, cariçaie, ...), (2) des surfaces remises en herbe après une phase de culture, (3) de maintien ou de la régression/disparition de certaines espèces comme les espèces eutrophes, méso-oligotrophes mais surtout (4) des stations d'espèces protégées localisées avec précision sur le terrain et (5) réalisation d'un plan d'échantillonnage comprenant un panel de secteurs présentant divers états de conservation en fonction des habitats présents et suivi des espèces indicatrices de l'état de conservation de cet échantillon sur plusieurs années. En effet, le maintien ou la régression/disparition de certaines espèces comme les espèces eutrophes, méso-oligotrophes peuvent fournir un bon indicateur de l'évolution de la composition floristique des milieux. L'augmentation de l'abondance et de la fréquence des cortèges eutrophes illustrerait ainsi une eutrophisation des milieux prairiaux et une banalisation de la flore prairiale. A l'inverse, un maintien ou une augmentation des espèces à caractère méso-oligotrophe montrerait une extensification des pratiques culturales.

La photo-interprétation, couplée à la cartographie des habitats intégrée au SIG, pourrait également apporter des informations quant à l'évolution de la végétation à l'échelle de la zone Natura 2000. En effet, la majeure partie de la cartographie a été réalisée sur la base de photographies aériennes relativement récentes et une étude historique de ces photographies aériennes pourra également apporter des informations quant à l'évolution des habitats dans six années. Cette méthode est cependant directement corrélée aux années de passages aériens et à la réalisation des clichés par IGN. Cette méthode ne sera ainsi pas forcément applicable à toutes les zones Natura 2000 de plaines inondables.

A l'échelle de l'habitat

La démarche cartographique initialisée sur les zones Natura 2000 de plaine inondable en Lorraine constitue l'état initial des habitats rencontrés. Cependant, la cartographie de l'ensemble des zones est une démarche lourde à mener à chaque fois, c'est pourquoi il serait pertinent de réaliser régulièrement une évaluation des habitats et de leur état de conservation sur des zones atelier qui doivent être des zones représentatives de l'ensemble de la zone Natura 2000. Un suivi régulier sur ces secteurs bien délimités permettrait, couplé à la cartographie des pratiques agricoles, d'obtenir un résultat rapide et fiable de l'évolution des habitats en fonction des modalités de gestion agricole.

Lors de la réalisation de la cartographie des habitats, des relevés phytosociologiques ont été réalisés dans les zones Natura 2000 afin de réaliser la typologie de la végétation ou d'homogénéiser la cartographie avec des typologies antérieures. Ces relevés localisés sur le terrain lors de leur réalisation pourraient servir de référence dans six années. Un suivi de ces relevés phytosociologiques et leur comparaison diachronique pourrait ainsi apporter des informations sur l'évolution de la flore prairiale.

A l'échelle des espèces végétales protégées et invasives

Les espèces protégées présentes dans les site Natura 2000 devront également faire l'objet d'un suivi stationnel dans les années à venir. Des prospections précises des stations d'espèces protégées localisées avec précision sur le terrain devront ainsi être réalisées et des prospections complémentaires devront être menées afin de répertorier les nouvelles stations d'espèces protégées.

Un autre type d'espèces végétales devra également suivi avec vigilance, les espèces invasives. En effet, des espèces telles la Renouée du Japon, les Solidages, les Balsamines, ... peuvent coloniser certaines plaines inondables comme dans le cas de la vallée de la Moselle. Une attention particulière devra donc être apportée à ces espèces dans les années à venir par prospection et suivi régulier des berges des cours d'eau où ces espèces se développent le plus souvent.

Le suivi des populations d'espèces invasives variera en fonction des vallées et de leur taux d'envahissement. Ainsi les vallées qui présentent peu de stations d'espèces invasives pourront être suivies finement à l'échelle de la station végétale alors que dans le cas de certaines vallées comme la Meurthe, le suivi devra se faire à une plus grande échelle, le degré d'envahissement de la vallée étant plus important, notamment en amont de la zone Natura 2000.

A l'échelle de la parcelle agricole

L'approche de la parcelles agricole s'avère difficile du fait du nombre de pratiques agricoles différentes menées sur chaque parcelle. Ainsi pour les parcelles prairiales, les pratiques peuvent être complexes si l'on considère :

- la fertilisation : date d'épandage, type et quantité d'intrants, nombre d'épandages annuels, pluies violentes après épandage, ...
- le pâturage : durée, période, type d'animaux mis en parc, charge animale moyenne sur l'année, chargement instantané maximal, ...;
- la fauche : nombre de coupes annuelles, dates, variations des dates en fonction du climat, fertilisation généralement couplée à la fauche, ...

Les scénarios agricoles sont ainsi multiples en fonction des différentes parcelles, des différentes exploitations agricoles et des particularités agricoles de chaque zone Natura 2000. De plus, chaque parcelle prairiale peut abriter plusieurs habitats et chacun de ces habitats prairiaux peut avoir une réponse différente aux modifications des pratiques culturales. La réaction de la flore aux modifications culturales est également un processus lent et les pas de temps des suivis de l'évolution de la flore ne sont pas toujours en accord avec l'écologie des espèces. Ainsi, le pas de temps de 6 années définit dans le cadre de Natura 2000 ne sera pas suffisant dans certains cas de figure.

Cependant, afin d'appréhender l'échelle de la parcelle agricole, il est conseillé de réaliser des relevés phytosociologiques dans certaines parcelles où les pratiques agricoles sont parfaitement connues. Ces relevés devront être réalisés en même temps que l'état initial des habitats, ainsi dans la phase de cartographie des habitats et des espèces. Ces relevés devront être couplés aux pratiques agricoles, ce qui sous-entend la réalisation d'une enquête agricole précise sur ces parcelles. De nouveaux relevés phytosociologiques devront être réalisés dans six années dans les mêmes parcelles agricoles, ce qui permettra de mettre en évidence :

- le comportement des espèces végétales dans le temps si les pratiques agricoles n'ont pas changé;
- l'évolution du tapis herbacé si des mesures de gestion conservatoire ont été mises en place sur les parcelles.

En conclusion, le suivi diachronique de l'évolution des habitats et de leur état de conservation peut suivre différentes orientations en fonction des objectifs du gestionnaire mais également en fonction des originalités spécifiques de chacune des zones Natura 2000 étudiée. Il faut impérativement garder à l'esprit que la végétation a un temps de réponse aux modifications très long. Le pas de temps choisi dans le cadre de Natura 2000 (6 années) s'avère encore très court pour avoir un retour d'expérience précis et fiable de l'évolution des habitats suite aux modifications agricoles engendrées par la mise en application du document d'objectifs.

Conclusion

L'élaboration de ce Document d'Objectifs s'est faite dans le cadre d'une démarche partenariale impliquant l'Etat, les collectivités locales et les associations socio-professionnelles et de défense de la nature. Le déroulement de cette démarche a permis la rencontre des différents acteurs concernés, en particulier les exploitants agricoles, au cours de réunions de concertation (réunions de l'Atelier Technique).

Ce document intègre un état des lieux biologique et socio-économique du site de la Vallée alluviale de la Vezouze. Il présente les différents objectifs de gestion du site – concernant ses habitats et ses espèces d'intérêt européen et leur préservation – ainsi que leur mode de réalisation.

La validité de ce Document d'Objectifs est de six ans. Au bout de cette période, il est évalué et reconduit ou révisé. Dans ce dernier cas, son contenu est donc susceptible d'évoluer en fonction :

- de l'évolution de la législation,
- des progrès des connaissances scientifiques générales,
- de l'évolution du site, que cette évolution soit naturelle ou soit la conséquence d'actions humaines de dégradation ou de restauration et d'entretien des milieux,
- de l'apparition de nouvelles problématiques ou de nouveaux objectifs de gestion...

Bibliographie

BIZET D. & LE SCOUARNEC Y., 2001 – Document d'objectifs NATURA 2000, forêt de Parroy et Vallée de la Vezouze : état des lieux de l'avifaune. LPO. DIREN Lorraine. 85 pages dont cartes et annexes.

Conservatoire des Sites Lorrains., 2001 – Connaissance des populations d'Azuré des paluds (*Maculinea nausithous*) et d'Azuré de la Sanguisorbe (*Maculinea teleius*) en Lorraine : bilan des prospections 2001 et propositions de mesures de gestion. DIREN Lorraine. 14 pages + annexes.

JAGER C. & MULLER S., 1999 – Etude phytosociologique préliminaire à la cartographie des habitats d'un site proposé au réseau NATURA 2000. Vallée alluviale de la Vezouze. Laboratoire de Phytoécologie. DIREN Lorraine. 23 pages.

JAGER C. MULLER S., 2000 – Etude des espèces et des habitats rencontrés sur le passage de la RN4 dans la plaine inondable de la Vezouze (zone NATURA 2000). Proposition de mesures compensatoires à la destruction d'habitats d'intérêt européen. Laboratoire de Phytoécologie. DIREN Lorraine. 6 pages.

Annexes

Annexe n° 1 : Nouveau zonage écologique de la zone Natura 2000

Annexe n° 2 : Cartographie des habitats de la zone Natura 2000 « Vallée alluviale de la Vezouze »

Annexe n° 2 bis : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire de la zone Natura 2000 « Vallée alluviale de la Vezouze »

Annexe n° 3 : Cartographie de l'état de conservation des habitats de la zone Natura 2000 « Vallée alluviale de la Vezouze »

Annexe n° 4 : Le recouvrement des différents habitats – tableau détaillé

Annexe n° 5 : Carte de répartition des stations à *Maculinea nausithous* et *Maculinea teleius* de la zone Natura 2000

Annexe n° 6 : Tableau des espèces de Chiroptères présentes sur le site Natura 2000 « Vallée alluviale de la Vezouze »

Annexe n° 7 : Cartographie des espèces végétales remarquables de la zone Natura 2000

Annexe n° 8 : Synthèse des connaissances actuelles sur les espèces nicheuses et sur les espèces migratrices et hivernantes

Annexe n° 9 : Localisation des espaces naturels remarquables : ZNIEFF et Espaces Naturels Sensibles de la zone Natura 2000 'Vallée alluviale de la Vezouze »

Annexe n° 10 : Localisation des frayères situées entre Thiébauménil et Saint Martin

Annexe n° 11 : Localisation de la zone concernée par le passage de la RN4

Annexe n° 12 : Localisation du périmètre d'extension de la zone Natura 2000 « Vallée alluviale de la Vezouze »

Nouveau zonage écologique de la zone Natura 2000 "Vallée alluviale de la Vezouze"



Limites actuelles de la zone Natura 2000

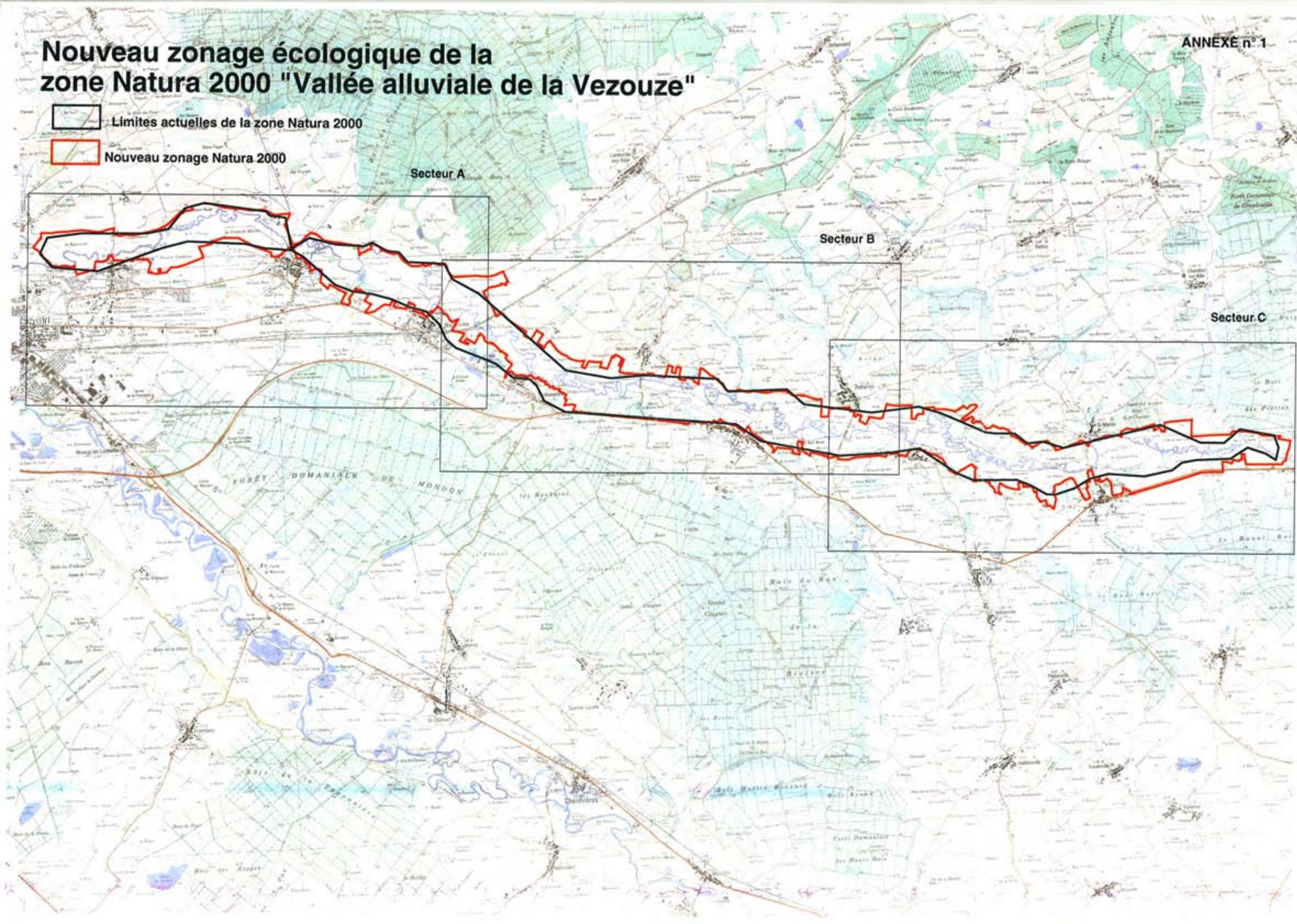


Nouveau zonage Natura 2000

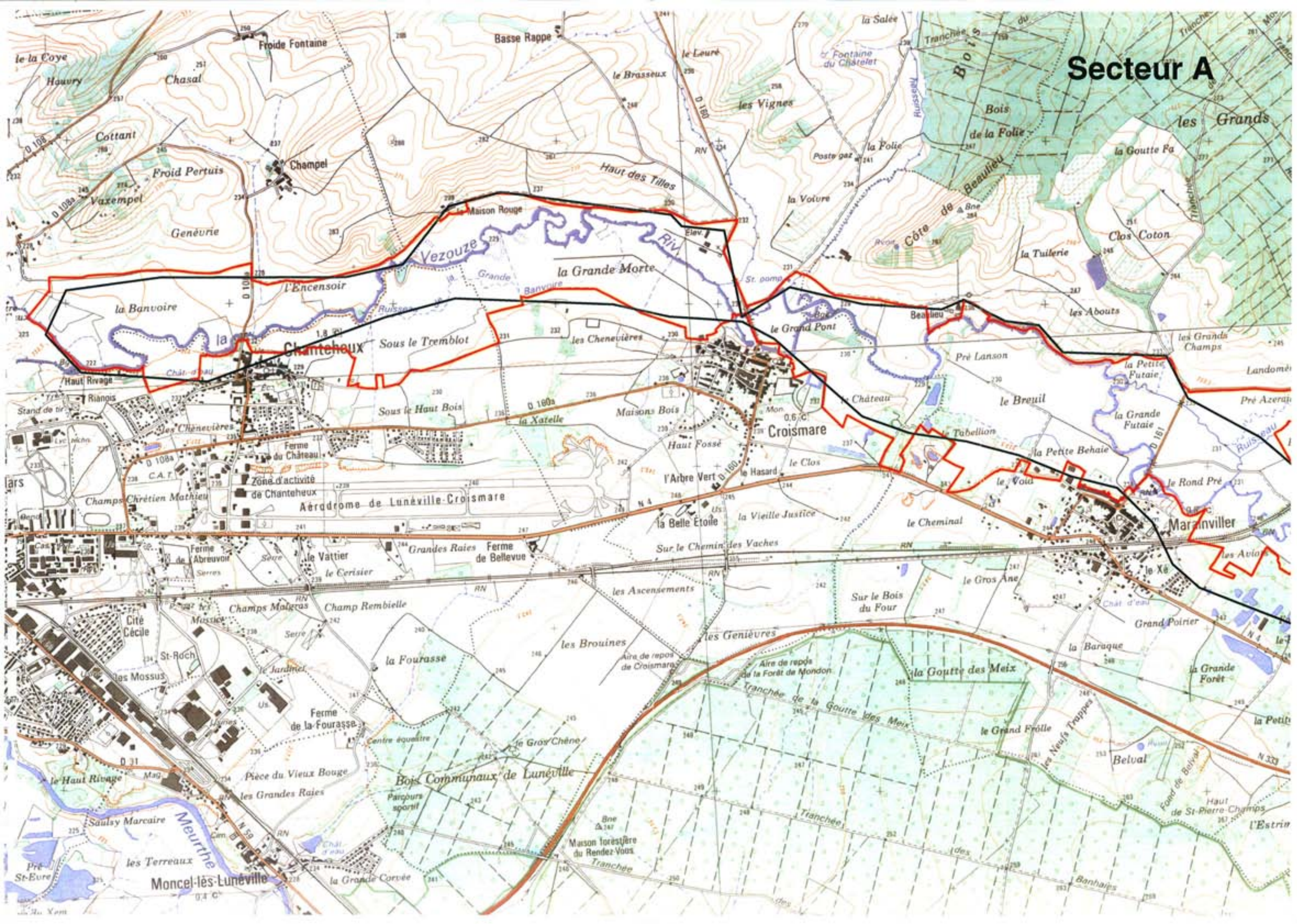
Secteur A

Secteur B

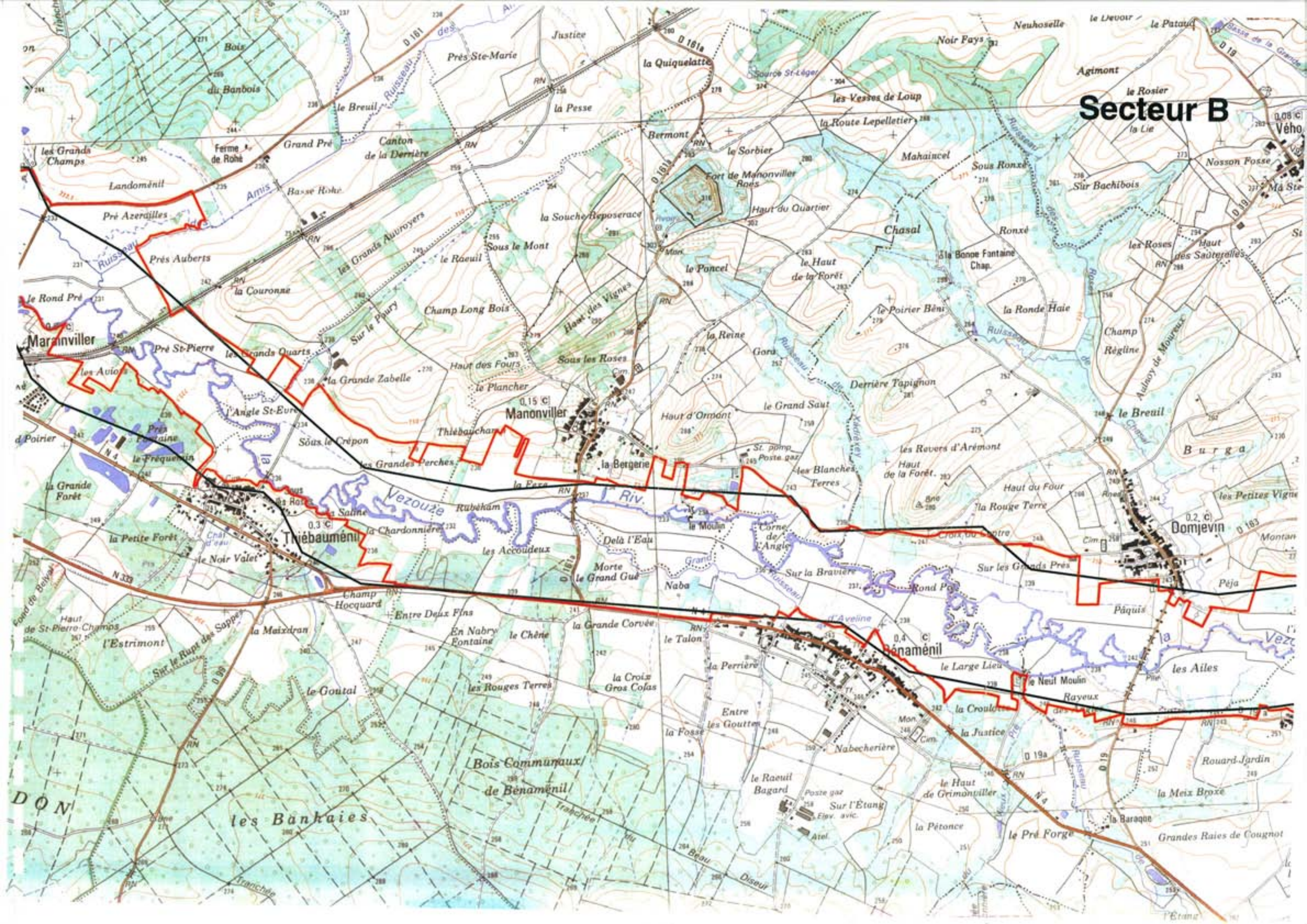
Secteur C



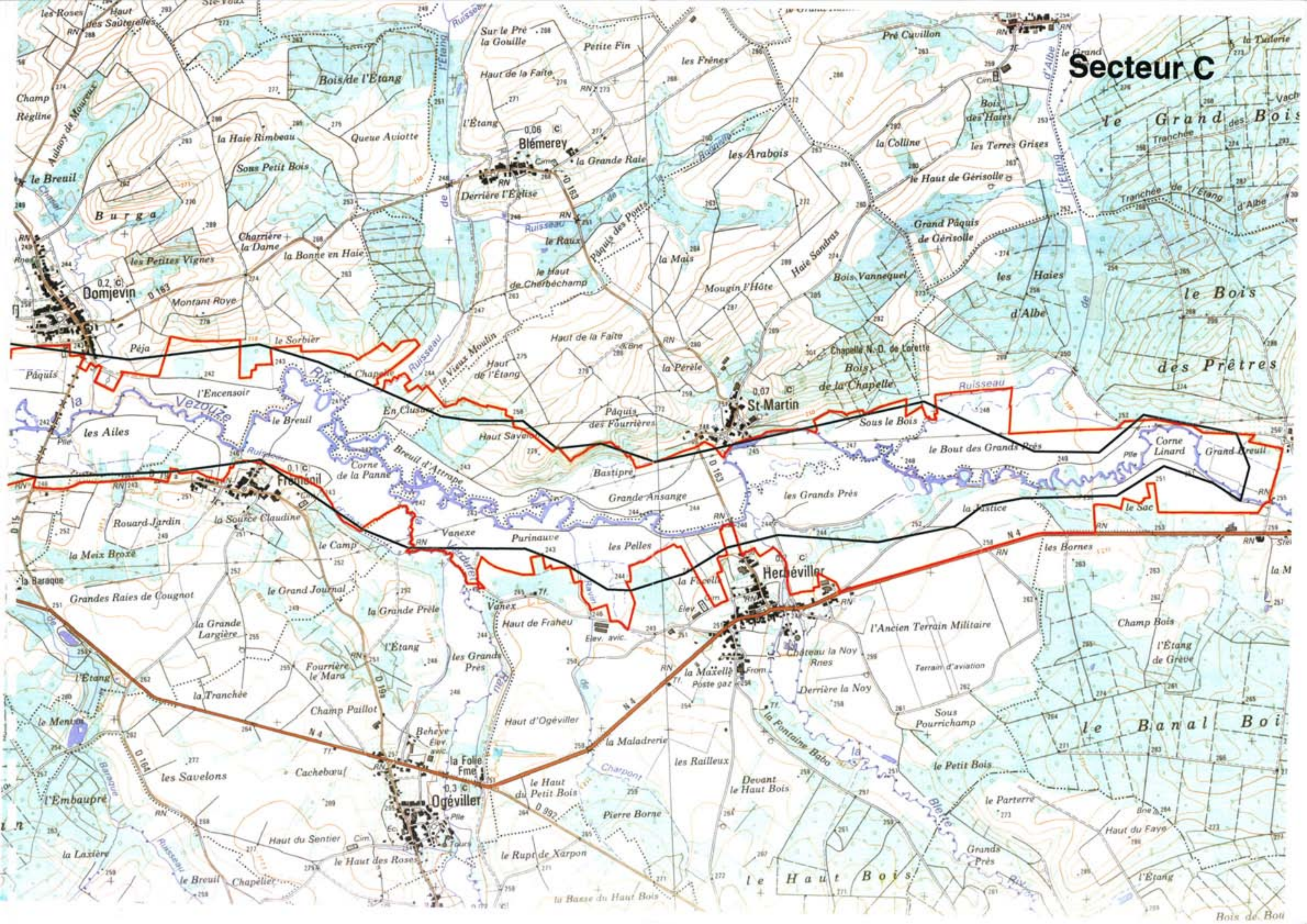
Secteur A



Secteur B

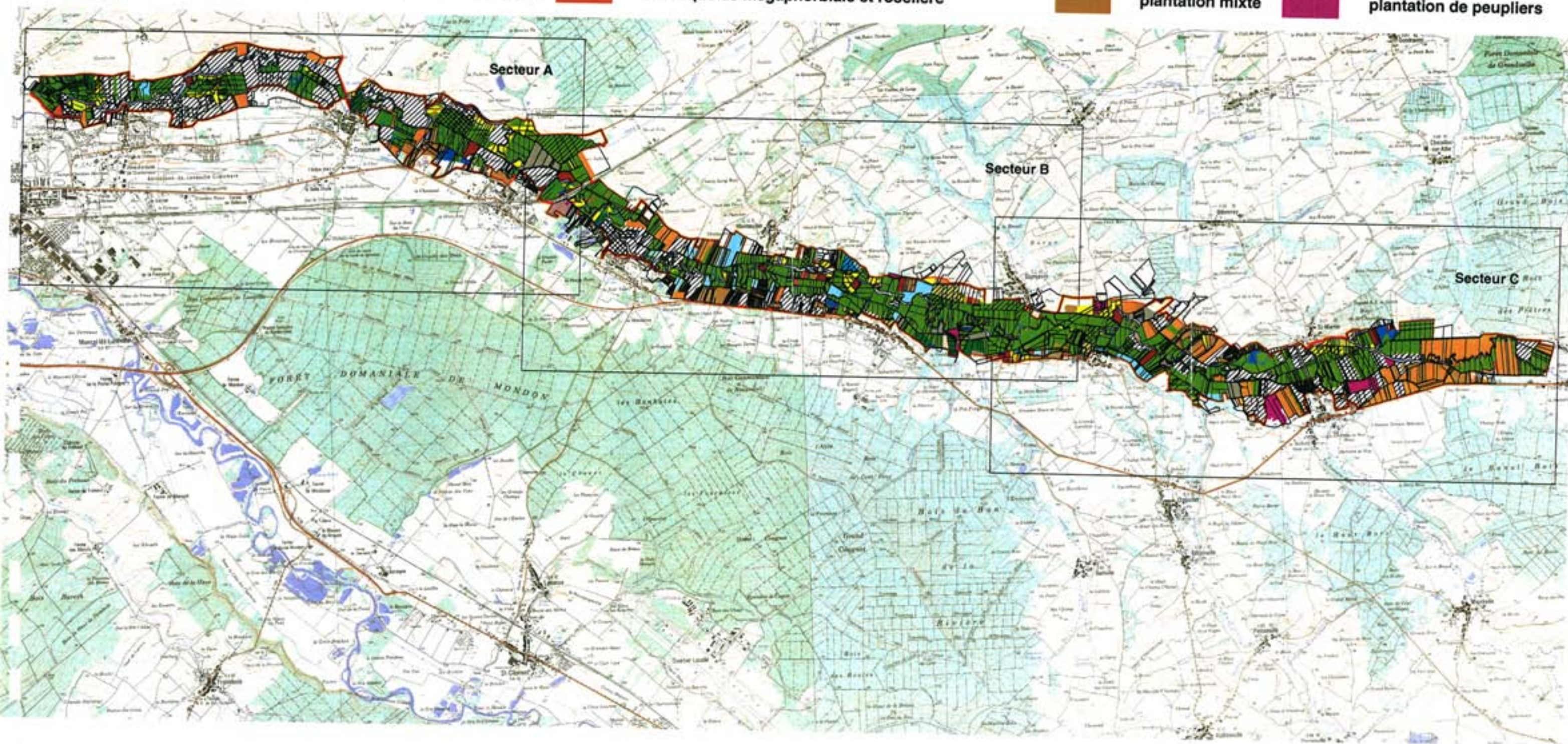
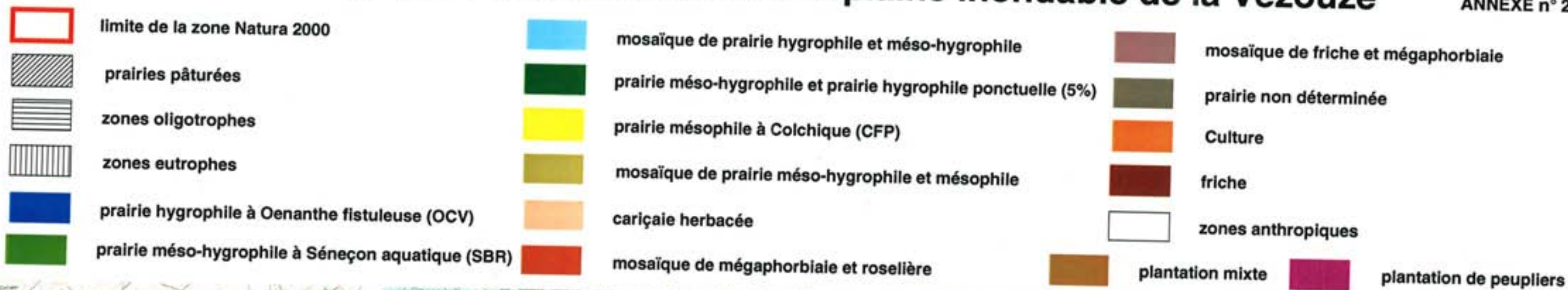


Secteur C



Légende de la cartographie des habitats dans la plaine inondable de la Vezouze

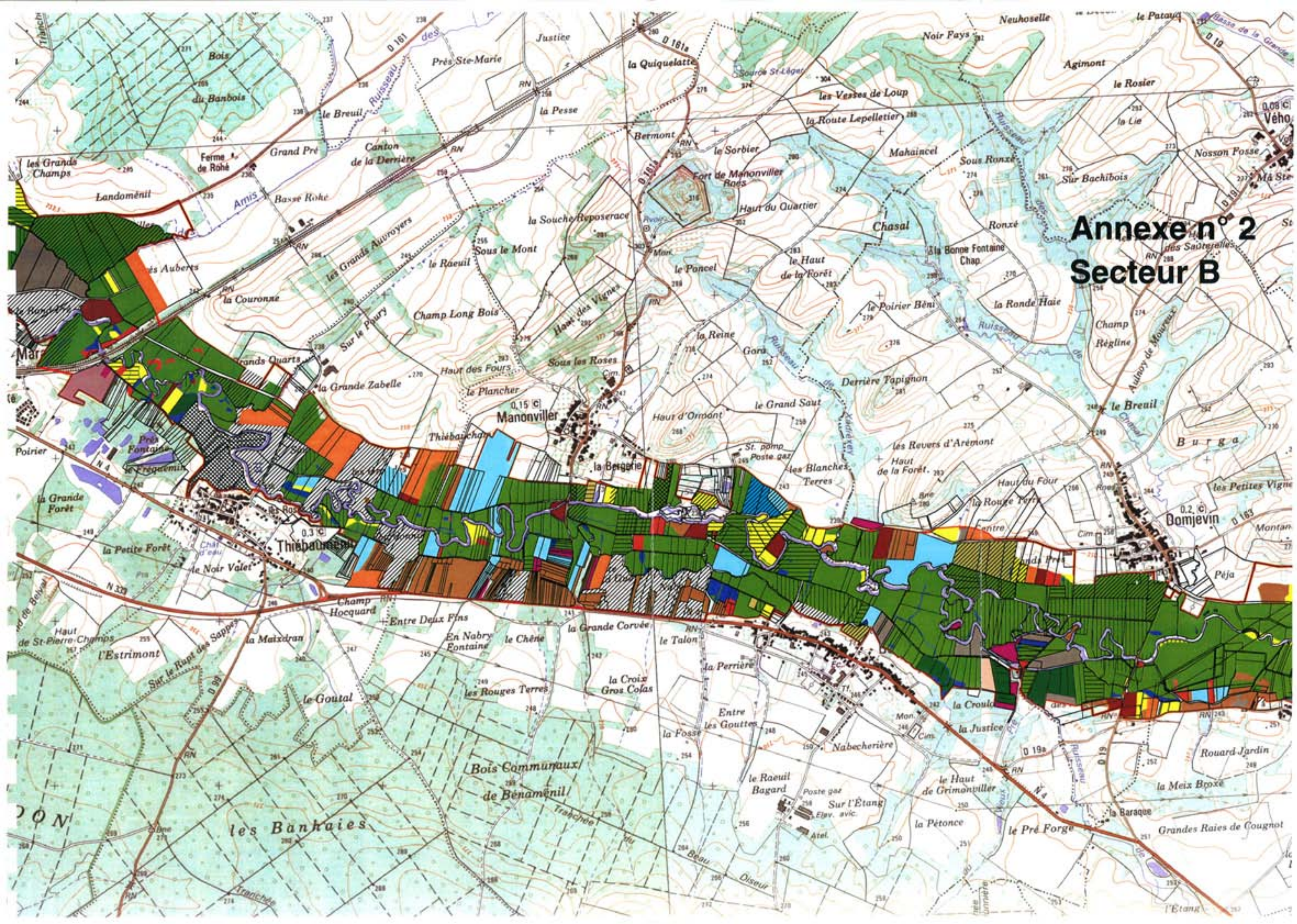
ANNEXE n° 2

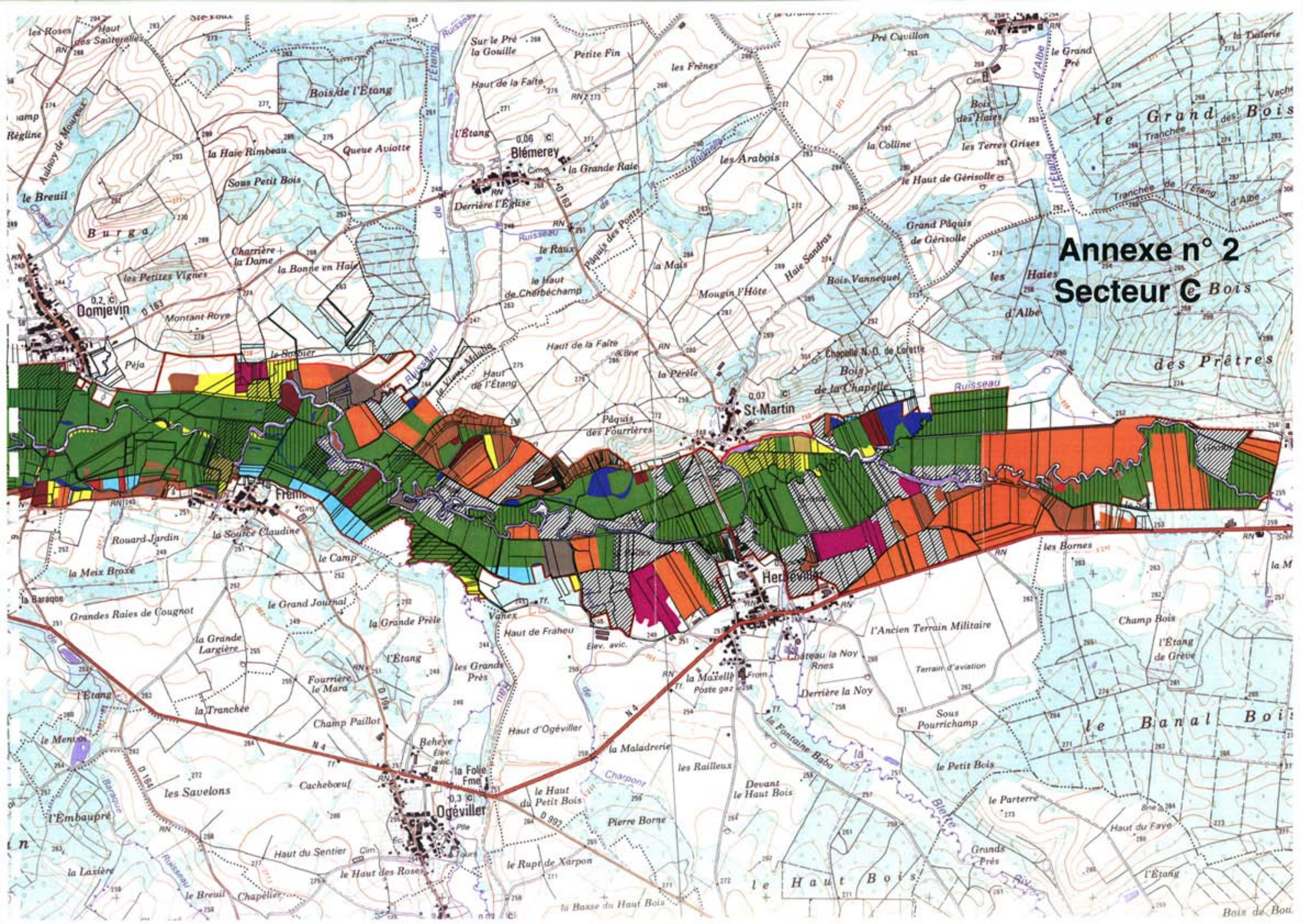


**Annexe n° 2
Secteur A**

Moncel-lès-Lunéville

Annexe n° 2 Secteur B



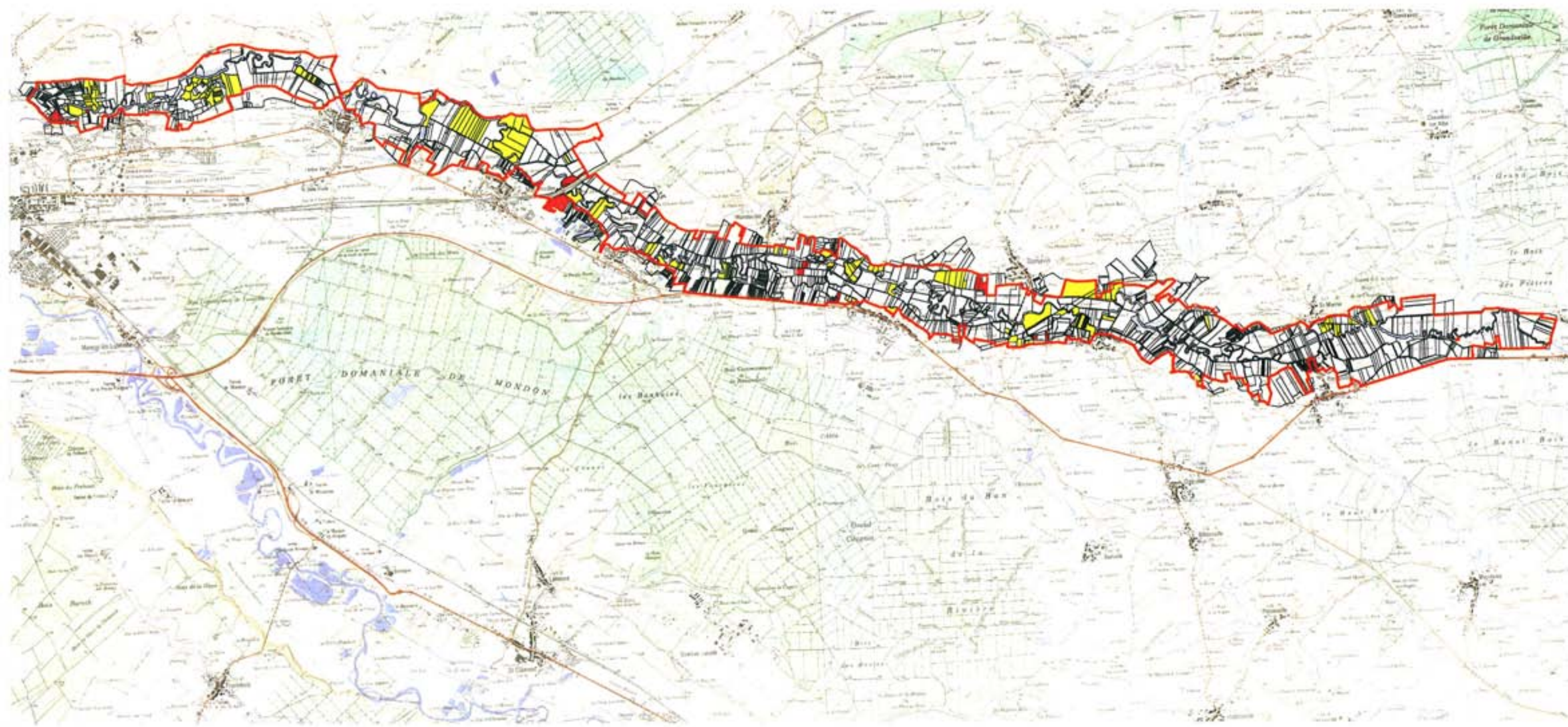


Annexe n° 2
Secteur C Bois

Cartographie des habitats d'intérêt communautaire de la zone Natura 2000 "Vallée alluviale de la Vezouze"

ANNEXE n° 2 bis

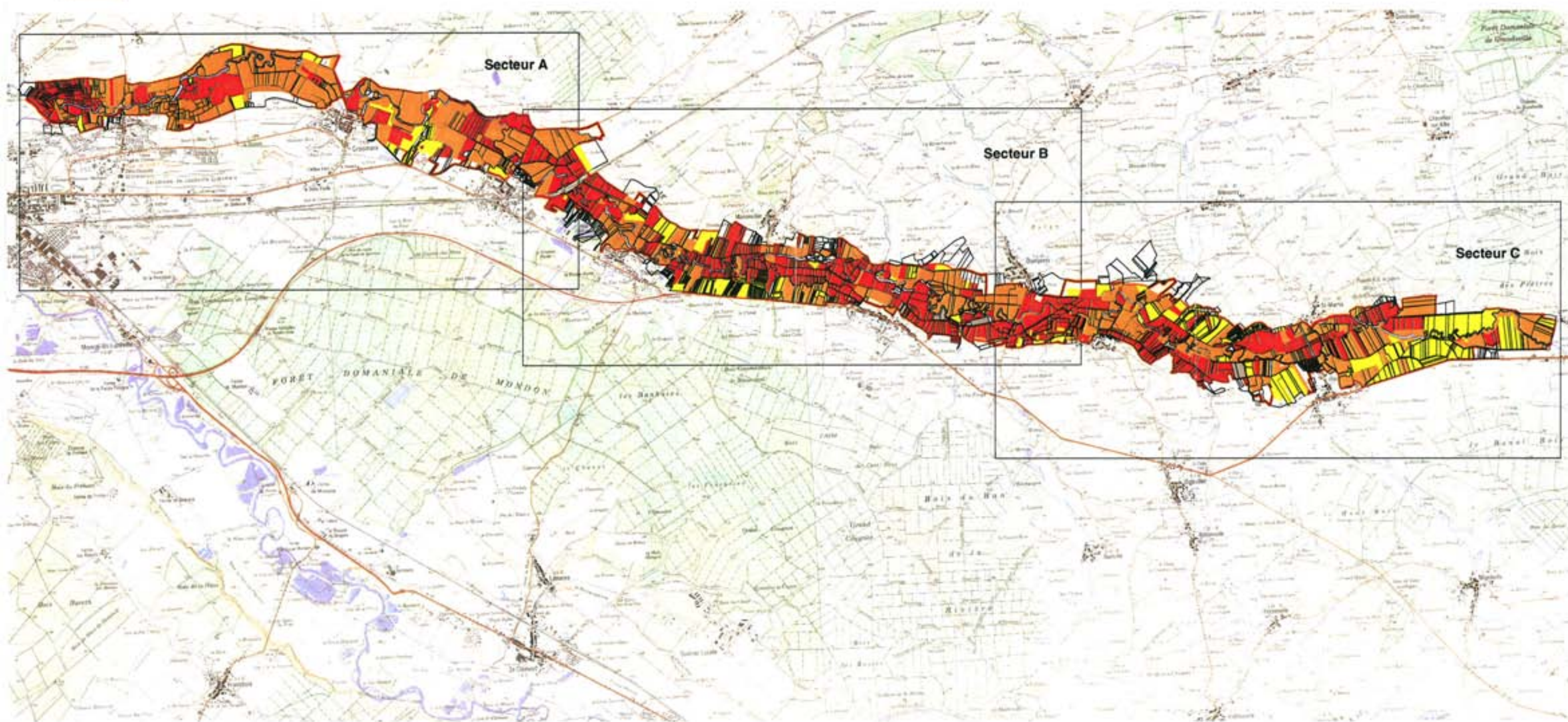
-  limite de la zone Natura 2000
-  prairie mésophile à Colchique (CFP) - Natura 2000 n° 6510
-  mosaïque de mégaphorbiaie et roselière - Natura 2000 n° 6430



Légende de la cartographie de l'état de conservation des habitats de la zone Natura 2000 "Vallée alluviale de la Vezouze"

ANNEXE n° 3

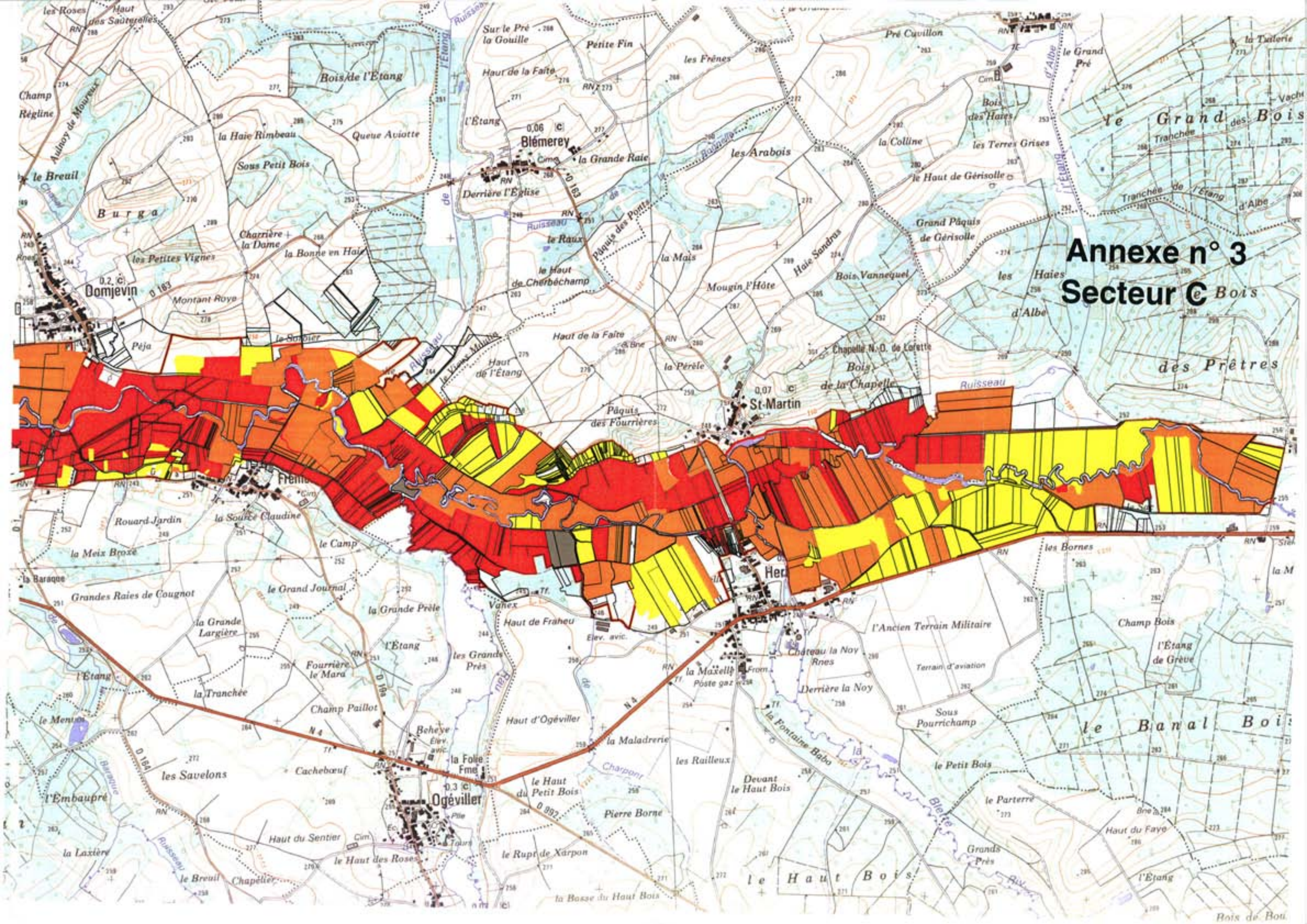
-  limite de la zone Natura 2000
-  habitat bien conservé à conserver
-  habitat appauvri à améliorer
-  habitat dégradé ou détruit à restaurer
-  habitat non identifié



**Annexe n° 3
Secteur A**

**Annexe n° 3
Secteur B**

Annexe n° 3
Secteur C Bois



Annexe n°4 : Le recouvrement des différents habitats – tableau détaillé

Les pourcentages de recouvrement des différents habitats ont été estimés visuellement à partir des cartes des habitats.

Habitat (en gras habitat d'intérêt communautaire)	Surface (estimée)
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Arrhenatherion, Brachypodio- Centaureion nemoralis) N2000 6510 – Corine 38.2	156 ha
	10 %
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin N2000 6430 – Corine 37.7	86 ha
	5.5 %
Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitiaires N2000 3260 – Corine 24.4 et 24.12	seulement au niveau des ponts (très ponctuel)
Prairies hygrophiles à Oenanthe fistuleuse Corine 37.21	133 ha
	8.5 %
Prairies méso-hygrophiles à Seneçon aquatique Corine 37.21	797 ha
	51 %
Ripisylves Corine 44.1	seulement le long du cours d'eau sous une forme linéaire (soit 18.2 km de ripisylve)
Espace interstitiel (cultures, friche, plantations, zones non identifiées...)	390 ha
	25 %
Total	1562 ha
	100 %

Annexe n°6 : Tableau des espèces de Chiroptères présentes sur le site Natura 2000 « Vallée alluviale de la Vezouze »

Espèces de Chiroptères présentes sur le site (F. SCHWAAB, com. Pers., 2001)

Commune	Site	Date	Espèce	Sexe	Nombre	Méthode C	Biorythm	Statut	Capture	Auteur
Chanteheux	5411601 Maison Toit domicile Becker	29/06/88	Pipistrelle commune	Y	150		N	V		François SCHWAAB
Chanteheux	5411602 Maison Toit domicile Zabel	25/07/86	Pipistrelle commune	Y	20		N	V		François SCHWAAB
Chanteheux	5411603 Pont Pont de la Vezouze - D108a	07/08/01			0					François SCHWAAB
Chanteheux	5411604 Rivière Abords de la Vezouze près du pont - D108a	25/05/01	Pipistrelle commune	?	1	A	E	V-C	S	François SCHWAAB
Croismare	5414802 Pont Pont sur la Vezouze - D160	07/08/01			0					François SCHWAAB
Croismare	5414803 Rivière Abords de la Vezouze près de la ferme Maison Rouge	25/05/01	V. de Daubenton	?	3	A	E	V-C	S	François SCHWAAB
		25/05/01	Noctule commune	?	2	A	E	V-C	S	François SCHWAAB
		25/05/01	Pipistrelle commune	?	2	A	E	V-C	S	François SCHWAAB
Croismare	5414804 Rivière Abords de la Vezouze près du pont - D160	25/05/01	V. de Daubenton	?	5	A	E	V-C	S	François SCHWAAB
		25/05/01	Noctule commune	?	3	A	E	V-C	S	François SCHWAAB
		25/05/01	Pipistrelle de Nathusius	?	1	A	E	V-C	S	François SCHWAAB
Croismare	5414805 Rivière Abords de la Vezouze vers la Grande Morie	25/05/01	V. de Daubenton	?	1	A	E	V-C	S	François SCHWAAB
Marainviller	5435002 Pont Pont (3) sur la Vezouze -	07/08/01			0					François SCHWAAB
Marainviller	5435003 Rivière Abords de la Vezouze vers les Abouts	29/05/01	V. de Daubenton	?	2	A	E	V-C	S	François SCHWAAB
Marainviller	5435004 Rivière Abords des ponts (3) sur la Vezouze - D161	29/05/01	V. de Daubenton	?	4	A	E	V-C	S	François SCHWAAB
		29/05/01	Noctule commune	?	2	A	E	V-C	S	François SCHWAAB
		29/05/01	Noctule de Leisler	?	1	A	E	V-C	S	François SCHWAAB
		29/05/01	Sérotine commune	?	1	A	E	V-C	S	François SCHWAAB
		29/05/01	Pipistrelle commune	?	4	A	E	V-C	S	François SCHWAAB
		29/05/01	Pipistrelle de Nathusius	?	1	A	E	V-C	S	François SCHWAAB
Thiébauménil	5452001 Pont Pont sur la Vezouze	07/08/01			0					François SCHWAAB
Thiébauménil	5452002 Rivière Abords de la Vezouze près du pont	29/05/01	Pipistrelle commune	?	1	A	E	V-C	S	François SCHWAAB
Manonviller	5434903 Rivière Abords de la Vezouze près du pont - D161a	26/06/90	V. à oreilles échancrées	?	5	A	E	V-C	S	François SCHWAAB
		26/06/90	Pipistrelle commune	?	5	A	E	V-C	S	François SCHWAAB
		23/05/01	V. de Daubenton	?	2	A	E	V-C	S	François SCHWAAB
		23/05/01	Noctule de Leisler	?	1	A	E	V-C	S	François SCHWAAB
		23/05/01	Sérotine commune	?	1		E	V-C	S	François SCHWAAB
		23/05/01	Pipistrelle commune	?	3	A	E	V-C	S	François SCHWAAB
		23/05/01	Barbastelle	?	1		E	V-C	S	François SCHWAAB
Herbéviller	5425902 Rivière Abords de la Vezouze près du pont - D163	23/05/01	Pipistrelle commune	?	3	A	E	V-C	S	François SCHWAAB
Domjevin	5416301 Pont Pont de la Vezouze - D19	07/08/01			0					François SCHWAAB

Légende de la cartographie des espèces végétales de la zone Natura 2000 "Vallée alluviale de la Vezouze"

ANNEXE n° 7

Espèces oligotrophes

Espèces abyssales

Espèces invasives

● *Succisa pratensis*

● *Sanguisorba officinalis*

■ *Impatiens glandulifera*

▲ *Achillea ptarmica*

■ *Alchemilla xanthochlora*

■ *Fallopia japonica*

▼ *Serratula tinctoria*

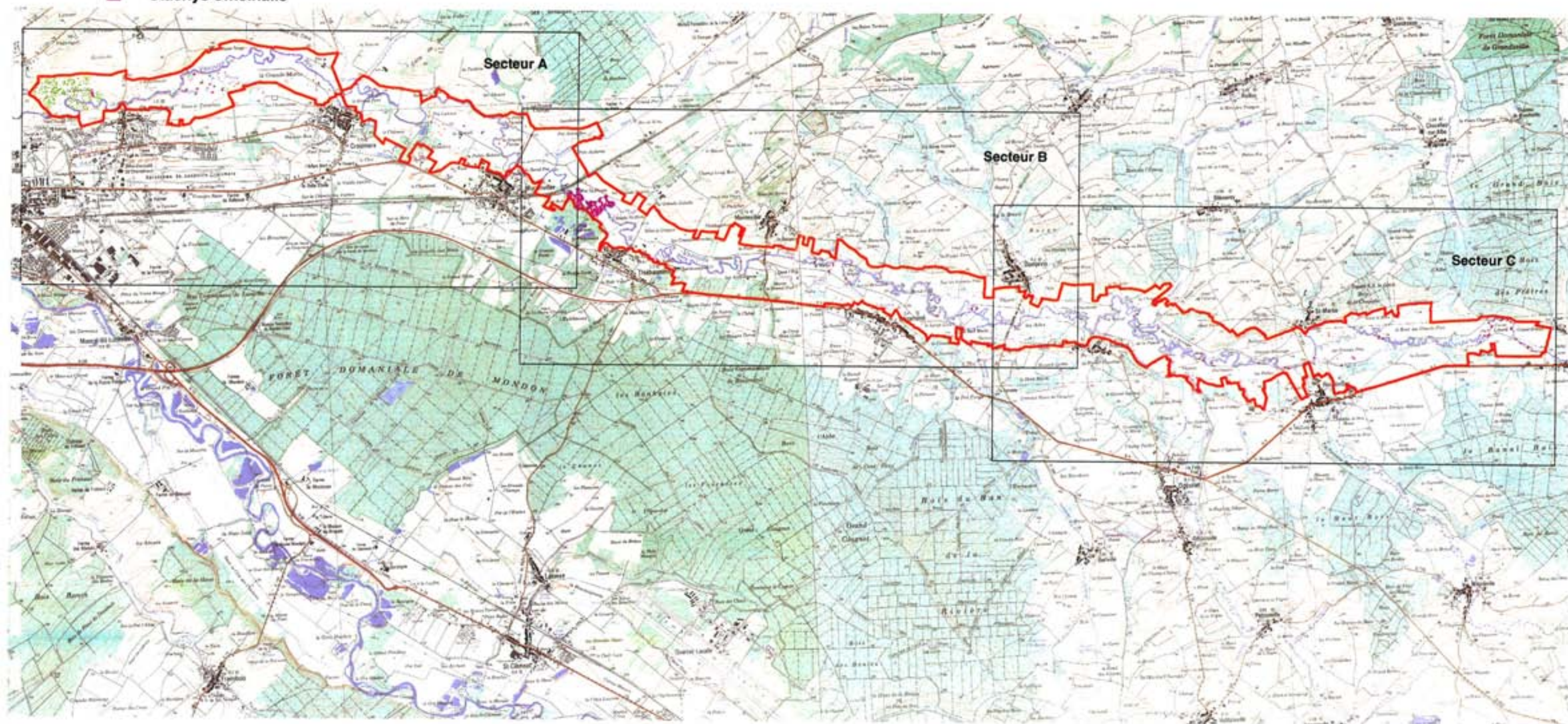
● *Ranunculus flammula*

▲ *Oenanthe fistulosa*

□ limite de la zone Natura 2000

▲ *Inula salicina*

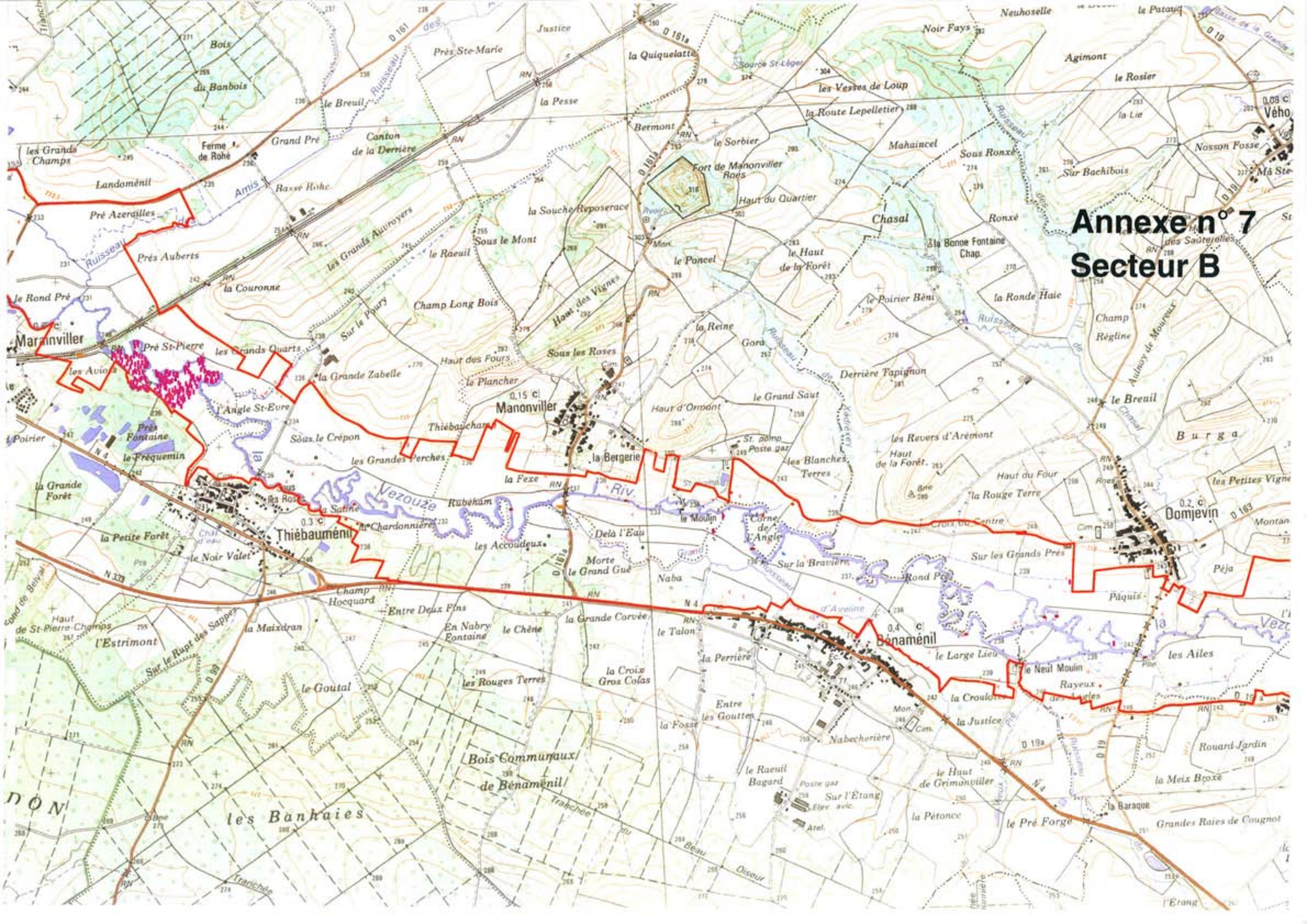
■ *Stachys officinalis*

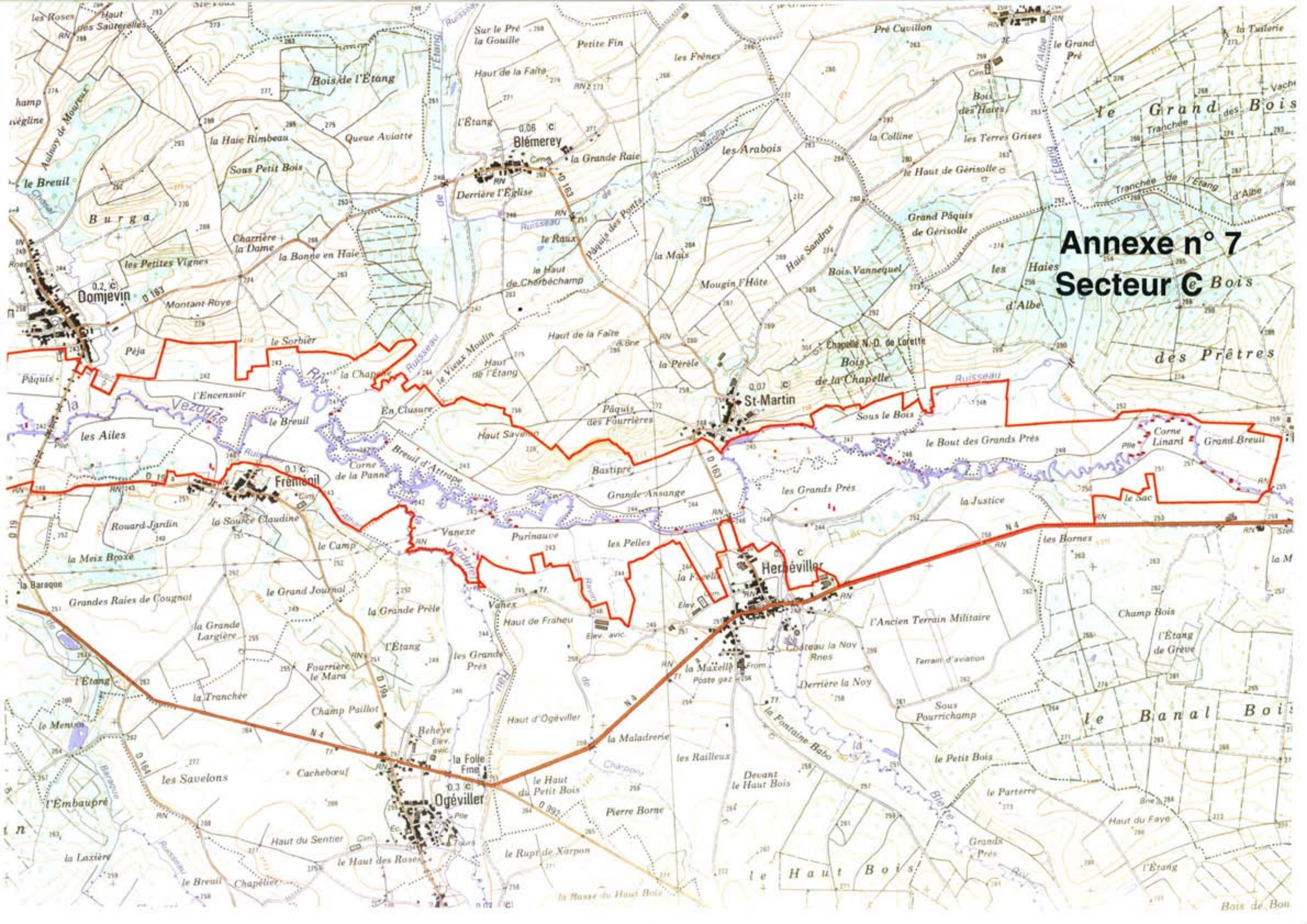


Annexe n° 7 Secteur A



Annexe n° 7 Secteur B





Annexe n° 7
Secteur C Bois

Annexe n°8 : Synthèse des connaissances actuelles sur les espèces nicheuses et sur les espèces migratrices et hivernantes

Synthèse des connaissances actuelles sur les espèces nicheuses présentes sur le site

(D. BIZET & Y. LE SCOUARNER, 2001)

Nom latin Famille	Nom français	Statut de protection ou de conservation			Statut dans la zone
		Annexe I D.O.	SCD Lorraine	SCD France	
<i>Coturnix coturnix</i> Phasianidés	Caille des blés			A préciser	chanteur
<i>Numenius arquata</i> Scolopacidés	Courlis cendré		X		nicheur
<i>Tyto alba</i> Tytonidés	Effraie des clochers		X	X	nicheur
<i>Falco subbuteo</i> Accipitridés	Faucon hobereau		X		nicheur probable
<i>Hypolais icterina</i> Sylviidés	Hypolaïs ictérine		X	X	nicheur
<i>Alcedo atthis</i> Alcédinidés	Martin-pêcheur d'Europe	X			nicheur
<i>Lanius collurio</i> Lanidés	Pie-grièche écorcheur	X		X	nicheur
<i>Crex crex</i> Rallidés	Râle des genêts	X	X	X	nicheur
<i>Saxicola rubetra</i> Turdidés	Tarier des prés		X	X	nicheur
<i>Streptopelia turtur</i> Columbidés	Tourterelle des bois			X	nicheur
<i>Vanellus vanellus</i> Charadriidés	Vanneau huppé		X	X	nicheur

**Synthèse des connaissances actuelles
sur les espèces migratrices et hivernantes présentes sur le site**

(D. BIZET & Y. LE SCOUARNER, 2001)

Nom latin Famille	Nom français	Statut de protection ou de conservation		Statut dans la zone
		Annexe I D.O. ¹	SCD Hiv France ²	
<i>Pandion haliaetus</i> Pandionidés	Balbuzard pêcheur	X		migrateur
<i>Circus cyaneus</i> Accipitridés	Busard Saint Martin	X		migrateur et stationnement possible
<i>Tringa totanus</i> Scolopacidés	Chevalier gambette		X	migrateur et stationnement
<i>Ciconia ciconia</i> Ciconidés	Cigogne blanche	X		migrateur
<i>Philomachus pugnax</i> Scolopacidés	Combattant varié	X	X	migrateur
<i>Numenius arquata</i> Scolopacidés	Courlis cendré		X	migrateur et stationnement
<i>Falco columbarius</i> Accipitridés	Faucon émerillon	X		migrateur et/ou stationnement
<i>Milvus milvus</i> Accipitridés	Milan royal	X		migrateur et/ou stationnement
<i>Larus ridibundus</i> Laridés	Mouette rieuse		X	migrateur et stationnement
<i>Vanellus vanellus</i> Charadriidés	Vanneau huppé		X	migrateur et stationnement

¹ Annexe I D.O. : espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

² SCD Hiv France : espèce au Statut de Conservation Défavorable (SCD ; soit leur statut de conservation concerne leur reproduction en Lorraine, soit leur hivernage en France.

Carte des espaces naturels remarquables : ZNIEFF et Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la zone Natura 2000 "Vallée alluviale de la Vezouze"

ANNEXE n° 9

-  limite de la zone Natura 2000
-  ZNIEFF type I La Xatelle
-  ZNIEFF type I Fort de Manonviller
-  Délimitation ENS (Espaces Naturels Sensibles) sur les communes de Jolivet - Chanteheux - Croismare - Marainviller



Localisation des frayères situées entre Thiébauménil et Saint Martin

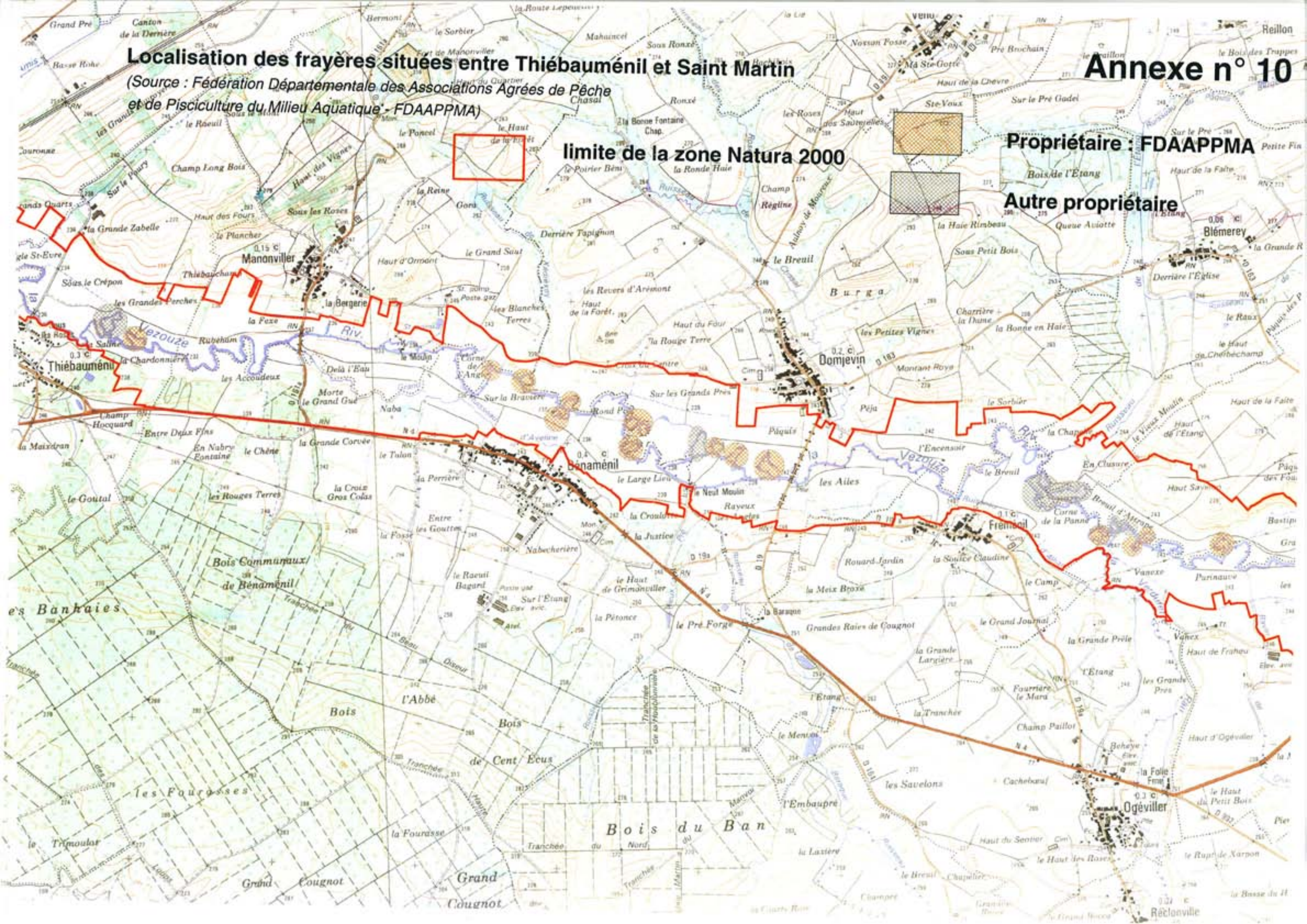
(Source : Fédération Départementale des Associations Agrées de Pêche et de Pisciculture du Milieu Aquatique - FDAAPPMA)

Annexe n° 10

limite de la zone Natura 2000

Propriétaire : FDAAPPMA

Autre propriétaire

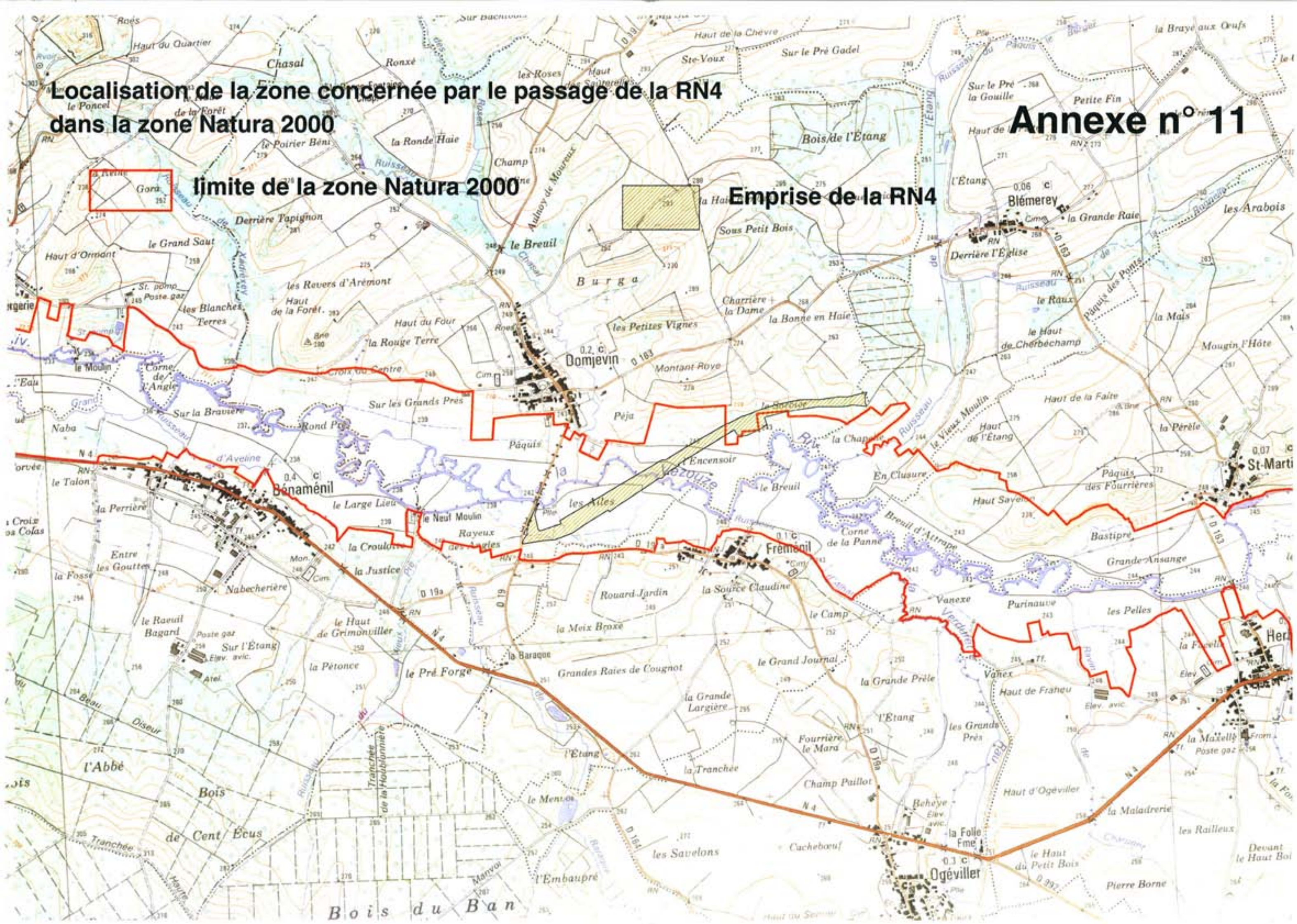


**Localisation de la zone concernée par le passage de la RN4
dans la zone Natura 2000**

Annexe n°11

limite de la zone Natura 2000

Emprise de la RN4



Localisation du périmètre d'extension de la zone Natura 2000 "Vallée alluviale de la Vezouze"

Annexe n° 12

limite de la zone Natura 2000

périmètre d'extension

